

**Officiers antillais de couleur  
dans les guerres  
de la Révolution et de l'Empire**  
*Pierre Bardin (octobre 2021)*

Avant de présenter la carrière d'officiers « non blancs » antillais au service de la Révolution et de l'Empire, je dois remercier un ami d'avoir résolu une énigme qui concernait Jacques Isaac BAZONGA, commandant la première compagnie, composée uniquement d'hommes de couleur, du 13<sup>ème</sup> de chasseurs à cheval, issus de la Légion de Saint-George <sup>1</sup>.

Engagé sous ce patronyme qui le suivra durant toute sa carrière, de son engagement en 1782 dans Boulonnais infanterie (futur 79<sup>ème</sup> RI) jusqu'à sa retraite comme chef d'escadron en 1807, il sera enregistré sous le nom de « *Jacques Isaac SANGUILOU* » lors de son premier mariage à Lannilis en Bretagne, où la première compagnie était en garnison, le 24 juin 1793, puis sous celui de « *Bazonga dit Sanguilou* » pour son second mariage à Arras le 9 août 1794. Cette nouvelle appellation, inattendue, faisait référence à un acte de baptême à Rouen en 1782. Je n'avais pas trouvé ce document, bien qu'ayant inventorié les registres de 14 paroisses. Il est vrai que je cherchais le nom de Bazonga.

Le professeur Pierre Henri Boule <sup>2</sup>, qui prépare une base de données où sont enregistrés plus de 8 000 noms d'hommes et de femmes venus des Antilles ou d'Afrique aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, a trouvé cet acte dans une paroisse rouennaise qui m'avait échappé, celle de Saint-Nicaise. Il a eu la courtoisie de me le faire parvenir. Le voici dans son intégralité.

*« Baptême de Jacq Isaac Sanguilou.*

*Le vendredy vingt de septembre 1782, s'est présenté le nommé Sanguilou, originaire de la ville de Malimbé en Guinée, âgé de viron dix huit ans, domicilié en France depuis trois en cette ville de Rouen. Lequel a été baptisé du consentement mutuel de Monsieur Joseph François Truc, Ministre de la maison des chanoines séculiers des Mathurins, et de Monsieur Lecerf de cette paroisse, dans l'église des dits religieux Mathurins, par Monsieur l'abbé Papillaut, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, et grand pénitencier du diocèse.*

*Les noms du dit Sanguilou Jacques Isaac, et ses parein et Mareine, le dit Sieur abbé Papillaut et delle Rose Carpentier demeurante sur la paroisse de St Vivien, à la communauté des Annonciades, lesquels ont signé.*

*Rose Le Carpentier – Papillaut – Sanguilou – Truc Ministre – Le Cerf Curé. » <sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> Pierre Bardin, « De la légion de Saint-George au 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval », GHC, 2019, article 312, <http://www.ghcaraibe.org/articles/2019-art24.pdf>.

<sup>2</sup> Pierre H. Boule, auteur, *Race et esclavage dans la France d'Ancien Régime*. Perrin, octobre 2007, et, en collaboration avec Sue Peabody, *Le Droit des Noirs en France au temps de l'esclavage*, L'Harmattan, Autrement mêmes, 2014.

<sup>3</sup> AD de Seine Maritime, Église Saint-Nicaise de Rouen.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

La lecture de ce document montre que Sanguilou est arrivé directement d'Afrique à Rouen vers 1779/1780, et n'était pas esclave. Fut-il acheté ou adopté par un capitaine rouennais, puis recueilli dans cette communauté qui lui apprit à lire et à écrire, comme le prouve sa signature ? On peut l'imaginer. Quant au patronyme Sanguilou qui lui fut attribué et figura uniquement lors de ses deux mariages, impossible d'en deviner l'origine.

En revanche, on peut croire que Bazonga est bien le nom transmis par son père. Dans tous les documents officiels il est précisé « *natif de Malimbé en Guinée* ». Le nom de Guinée est un terme général recouvrant les pays du fond du golfe de l'Afrique équatoriale. Malimbé se trouve au Congo. Une précision relevée dans son dossier (2ye220) aux Archives de la Défense à Vincennes indique « *né à Loango Basse Guinée* ». Il s'agit de la baie de Loango, important lieu de traite négrière s'étendant le long de la côte congolaise, où fut bâti le port de Pointe-Noire. De surcroît le patronyme Bazonga, fait penser au nom, sans doute déformé, d'une ethnie de ce bassin congolais. En effet, le préfixe « Ba » indique un pluriel en langue Lingala, comme Bateké, Balari, Bacongo ou Bakota. Ceci est une simple hypothèse sujette à erreur mais elle me semble acceptable.

Rappelons que Bazonga fut l'un des très rares officiers noirs à être élevé au grade de chef d'escadron.

Cette mise à jour étant faite, intéressons-nous à la carrière d'officiers venus des Antilles, souvent désignés dans les documents les concernant comme « homme de couleur », ou « métis ».

### **Gabriel PRUDENT**

Né au Moule, île de la Guadeloupe, le 17 septembre 1783. Entré au service dans le 4<sup>ème</sup> bataillon de la Guadeloupe le 14 frimaire an 3 (4 décembre 1794). Fera toutes les campagnes aux Antilles de cette date jusqu'à l'an 9. Amené en France avec d'autres officiers et soldats après avoir combattu aux côtés de Magloire Pelage, contre Delgrès et Ignace, chefs de la révolte sur l'île, inhérente au rétablissement de l'esclavage. Blessé à la prise de Matouba. Incorporé au bataillon des Pionniers noirs à Mantoue en janvier 1803, nommé caporal la même année. Fera la campagne d'Italie en 1805 au siège de la ville de Gaète, suivi d'une campagne en Calabre en 1806. Cette même année, ce bataillon deviendra le corps Royal Africain et sera au service du royaume de Naples, puis en 1810 deviendra le 7<sup>ème</sup> régiment de ligne du même royaume.

Le 10 mai 1813, Gabriel Prudent va avoir l'honneur d'être nommé lieutenant, puis porte étendard du bataillon d'élite. Celui qui en était dépositaire devait faire preuve d'un courage à toute épreuve pour l'empêcher de tomber aux mains de l'ennemi dans la bataille. À ce poste, il va participer aux campagnes de 1812 et 1813, à l'armée du Nord. Blessé à Wallenberg en Silésie le 4 septembre 1813, il sera de nouveau blessé à Dresde le 5 octobre et fait prisonnier par les Russes le 12 décembre.

Cette même année 1813, le 28 septembre, Napoléon étant à Dresde après avoir battu les Russes et les Autrichiens, signe un décret nommant Gabriel Prudent, du bataillon d'élite, chevalier de la Légion d'honneur.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Rentré en France au mois d'avril 1814, Prudent passera dans son grade au 10<sup>ème</sup> régiment de ligne. En janvier 1815, ses services à l'étranger prendront fin, il touchera un traitement de réforme jusqu'en 1832, année de fin de services. Une inspection en 1819, note qu'il est métis. Il habite Marseille où vont se retrouver quelques-uns de ses frères d'armes. Ceux-ci viendront signer un acte de notoriété, puisqu'il ne peut fournir son acte de naissance, document indispensable pour se marier. Sept témoins vont donc se présenter au juge de paix du second arrondissement de Marseille le 7 juillet 1824 :

Claude Serrant, chevalier de la Légion d'honneur, à Marseille rue Saint-Pons n° 3  
Toussaint Simon, rue Saint-Laurent n° 14  
Jean Baptiste Edmond Isaac, quartier du Rouet  
Pierre Heude, rue Saint-Pons n° 3  
Jean-Baptiste Marie, rue Montée des Accoules n° 14  
Pierre Collin, place du petit Mazeau n° 5  
tous les 6 officiers d'infanterie en réforme  
Édouard Cadoré, cordonnier chemin de Rome n° 2

Le juge de paix note que les 7 témoins susnommés sont natifs des divers lieux des îles de la Martinique et de la Guadeloupe en Amérique. Cette remarque concerne évidemment aussi le nommé Cadoré, cordonnier.

*« Tous déclarent qu'ils connaissent bien Gabriel Prudent, né en septembre 1783 au Moule de l'île de Guadeloupe, de Gabriel Prudent propriétaire et Dame Marguerite Antoinette, où ils sont décédés, savoir : le père depuis environ quarante ans et la mère environ trente-neuf ans. Gabriel Prudent désirant contracter mariage, ne peut se procurer son acte de naissance, les registres de l'état civil du Moule ont été perdus ou brûlés durant les troubles qui ont désolé son lieu de naissance. Cet acte de notoriété y suppléera ».*

Homologué le 30 août suivant par le tribunal de première instance.

Il est exact que lors des combats contre le rétablissement de l'esclavage, Ignace, l'un des chefs révoltés, en se repliant de Basse-Terre vers Pointe-à-Pitre, utilisera la technique de la terre brûlée qui détruira en partie la commune du Moule.

Gabriel Prudent s'était adressé au conservateur du dépôt des Chartes et des Archives de la Marine et des Colonies, demandant copie de son acte de naissance. Celui-ci répondit que l'acte de naissance ne se trouve inscrit, ni sur les registres d'état civil de la paroisse Saint-Jean-Baptiste du Moule, ni sur ceux des autres paroisses de la Guadeloupe, dont les tables ont été consultées depuis l'année 1783, jusqu'en janvier 1789 <sup>4</sup>.

Tous ces officiers, notons-le, ont servi dans le bataillon des Pionniers noirs devenu le 7<sup>ème</sup> régiment du royaume de Naples.

Avant son mariage, Gabriel Prudent, réadmis au service de France dans son grade par décision royale, avait prêté serment au Roi le 17 avril 1817, jurant de servir en

---

<sup>4</sup> Vérification faite, les actes du Moule concernant les gens de couleur n'ont pas été recopiés sur le registre envoyé en France NDLR.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

brave et loyal chevalier de la Légion d'honneur. Le 14 août 1823, « *et de notre règne le vingt neuvième...* » (sic) Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, Grand Maître de la Légion d'honneur, signait le brevet, pour prendre rang dans la Légion à compter du 28 septembre 1813, « *preuve de notre satisfaction pour les services qu'il nous a rendus et à l'État...* ». Le 28 janvier 1815 il avait été décoré de la médaille d'honneur.

Le 4 septembre 1823, mairie de Marseille, à deux heures du soir, nous retrouvons « *Gabriel Prudent, lieutenant d'infanterie en réforme, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, né à la Guadeloupe en Amérique, demeurant à Marseille 6 rue Basse St Jacques, venu épouser Demoiselle Marie Anne Jouvaud, née à Courthezon (Vaucluse) le 27 octobre 1777, demeurant à Marseille susdite maison, fille majeure de Sieur François Jouvaud, militaire décédé à Avignon (Vaucluse) le 26 janvier 1816 et de Dame Rose Bourgues décédée audit Courthezon le 31 mai 1783. Les témoins sont Claude Serrant âgé de quarante-sept ans, officier d'infanterie en réforme, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, Toussaint Simon, âgé de quarante-six ans, officier d'infanterie en réforme, Pierre Castel, âgé de cinquante-six ans, officier d'infanterie en retraite, et Louis Joseph Scova, âgé de trente-quatre ans, employé à la manufacture des tabacs.* »

Le couple vécut à cette même adresse, d'une pension fixée à 888 francs. Gabriel Prudent décèdera âgé de 52 ans, le 17 juin 1834. Sa veuve légataire universelle percevra seule les arrérages du 1<sup>er</sup> janvier au 17 juin, soit 115,95 frs <sup>5</sup>.

Il ne revit jamais sa Guadeloupe natale, dont il parlait certainement à son épouse, évoquant à n'en pas douter, avec Claude Serrant venu de la Martinique, leurs campagnes qui les avaient menés de leurs îles, maintenant lointaines, au Nord de l'Europe et jusqu'à Moscou.

### **Claude SERRANT**

Né à la Martinique, paroisse du Robert, le 20 février 1777, fils de Jean Pierre, propriétaire, et Marie Claire Renard. Ses états de service indiquent « *né le 1<sup>er</sup> mars 1778* ». Un certificat de baptême présenté en 1826 donne la date du 2 mars 1777. Parrain un monsieur Cartafon (?), marraine Marthe Lerus ou Lereus. Retenons simplement la date du 20 février 1777 <sup>6</sup>.

Arrivé en France à une date inconnue, il s'engagera dans le premier bataillon des Antilles le 1<sup>er</sup> vendémiaire an 3 (22 septembre 1794). Ce bataillon, formé à Brest le 18 septembre, partira pour la Guadeloupe le 27 brumaire an 3 (17 novembre 1794).

Comme son camarade Gabriel Prudent, il fera toutes les campagnes aux Antilles de l'an 3 à l'an 9 (1794/1801), notamment la prise de l'île Sainte-Lucie. Fait prisonnier par les Anglais lorsque ceux-ci reconquerront l'île le 26 mai 1796, il rentrera en France, après échanges de prisonniers, en janvier 1800. Incorporé à la 30<sup>ème</sup> demi-brigade d'infanterie légère, il sera intégré au bataillon des Pionniers noirs à Mantoue le 22 août 1803.

---

<sup>5</sup> Service Historique de la Défense, SHD Vincennes, dossier 3YF42240 ; Légion d'honneur, dossier 2234/18 ; Archives Municipales de Marseille.

<sup>6</sup> SHD Vincennes, dossier 3YF22.640 ; AN, Légion d'honneur, dossier 2505/68.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Claude Serrant fera les campagnes de l'armée d'Italie de 1806 à 1807, participant à la prise de Gaète. Nommé sergent en 1809. Les Pionniers noirs étant devenus le corps Royal Africain rattaché au royaume de Naples, changera d'appellation en 1811, pour devenir le régiment du 7<sup>ème</sup> de ligne napolitain.

Serrant y fera les campagnes de 1812 et 1813. Intégré à la Grande Armée, il combatta en Silésie et sera blessé à la prise de Walemborg le 4 septembre 1813. Fait prisonnier par les Russes le 23 novembre de la même année, rentrera en France le 18 avril 1814. Auparavant Napoléon, étant à Dresde, avait signé un décret le nommant chevalier de la Légion d'honneur le 19 septembre 1813. Il était déjà décoré de l'ordre royal des Deux Siciles. Le 6 juillet 1814, nommé lieutenant, il sera muté avec son grade au 10<sup>ème</sup> régiment de ligne.

À cette date, on ne peut négliger un fait important et à ce jour ignoré, qui touchera tous les personnels militaires et civils affectés au Royaume de Naples. Le 9 avril 1812, ils acceptèrent ces mutations à condition de garder la nationalité française. Les officiers du 7<sup>ème</sup> de ligne, au nombre de 40, en firent par écrit la demande qui fut acceptée. Des enquêtes sérieuses furent effectuées par les préfets pour vérifier l'état civil des demandeurs.

C'est le cas de Claude Serrant <sup>7</sup>. Réadmis au service de la France par décision royale le 15 janvier 1817, ayant fixé sa résidence à Marseille, il sera mis jusqu'à sa retraite en congé de réforme (en demi-solde) dont le montant sera de 743 francs, le 26 octobre 1826, après 30 années de service.

Comme son camarade Gabriel Prudent, il avait prêté serment au Roi Louis XVIII qui avait signé le brevet pour prendre rang dans l'ordre de la Légion d'honneur à compter du 19 septembre 1813.

Le 11 décembre 1824, il se maria avec Dame Joséphine Marie Ignace Thomase Segui, née à Tarragone en Espagne, le 6 mars 1779, demeurante à Marseille, fille majeure de Sieur François Segui, docteur, et de Dame Joséphine Ribagorda. L'épouse était veuve de M. Sauveur de Morenes décédé à Tarragone le 11 juillet 1811. Les époux vont reconnaître être père et mère d'un enfant de sexe masculin, né à Marseille le 23 juin 1817, inscrit le 25 à la mairie sous les noms de Pierre Jean Joseph Serrant, qu'ils légitiment par ce mariage <sup>8</sup>.

Les témoins seront Pierre Collin, 59 ans, capitaine en réforme, Toussaint Simon, 49 ans, officier en réforme, ayant servi au 7<sup>ème</sup> de ligne napolitain, Jacques Moliniers, 52 ans, tailleur d'habits, Édouard Cadouré, cordonnier.

Claude Serrant décèdera du choléra le 4 août 1835.

Sa veuve, commune en biens avec son époux, percevra la moitié de la retraite, l'autre moitié ira à leur fils, seul et unique héritier, mineur sous tutelle de sa mère. Cette dernière décèdera âgée de 87 ans le 10 décembre 1866. Leur fils Pierre Jean Joseph ne quittera jamais Marseille. Employé de l'octroi, il épousera le 29 janvier 1842

---

<sup>7</sup> AN, Justice, BB/11/57, avril 1812.

<sup>8</sup> Archives municipales de Marseille.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

demoiselle Philippine Raulier. Sans descendance connue. Décédé le 22 janvier 1882, âgé de 64 ans.

### **Jean Baptiste Edmond ISAAC**

Né à la Basse-Terre de Guadeloupe, le 25 février 1773, fils de Bigote Isaac marchand et Dame Françoise Desnoeuds.

Entré au service de la 1<sup>ère</sup> demi-brigade de la Guadeloupe le 24 juillet 1794<sup>9</sup>. Possédant une sérieuse éducation, il montera rapidement en grade puisque, le 16 décembre 1795, il est nommé sergent major. Noté comme ayant des capacités de comptables assez étendues, ses mœurs et opinions politiques sont considérées comme assez louables. Participant aux combats qui vont révolutionner l'île, il est sérieusement blessé en vendémiaire an 3 (1795).

Passé en France comme tous les officiers et soldats qui avaient combattu avec Pelage contre ceux que le rétablissement de l'esclavage avait révoltés, il sera placé d'abord au bataillon des Pionniers noirs le 13 novembre 1802, puis au Royal Africain le 1<sup>er</sup> octobre 1806, enfin au 7<sup>ème</sup> de ligne du royaume de Naples le 4 novembre 1811, avec le grade de sous-lieutenant. Son parcours, comme on peut le constater est le même que celui de ses frères d'armes. Sans entrer dans les détails, on peut le résumer. En Guadeloupe, campagnes de juillet 1794 au 22 septembre 1801. En Italie de 1806 à 1807. Avec la Grande Armée 1813-1814. En 1813, nommé lieutenant. Ses services à l'étranger à Naples seront arrêtés le 15 janvier 1815 et, conformément à l'ordonnance royale du 16 octobre 1814, il pourra reprendre, avec son grade de lieutenant, du service en France, puisque lui aussi avait demandé à conserver la nationalité française en avril 1812. Mis en demi-solde jusqu'au 24 mars 1827 où il percevra une retraite de 698 francs après 30 ans de service.

Ayant élu domicile à Marseille, le 10 juillet 1824, il épousera Demoiselle Justine Magdelaine Ferrier, née à Méounes (Var) le 19 juillet 1793, demeurante à Marseille, fille majeure d'Antoine Eutrope Ferrier, charretier, décédé à Méounes le 27 décembre 1813, et dame Thérèse Christophe domiciliée à Méounes, présente et consentante. Comme lors des deux mariages précédents, les témoins seront trois de ses camarades de combat. Pierre Collin, 50 ans, capitaine d'infanterie en réforme, Gabriel Prudent, 45 ans, lieutenant d'infanterie en réforme, chevalier de la Légion d'honneur, Louis Henri Lebeau, 69 ans, capitaine adjudant major en retraite, Jean Louis Zéphir, 38 ans, chapelier.

Auparavant, l'époux avait prêté serment, disant qu'il ignorait le lieu du décès et le dernier domicile connu de ses père et mère, aïeuls et aïeules, les témoins ayant déclaré les ignorer eux aussi. Tous signent sauf l'épouse et sa mère qui disent ne le savoir<sup>10</sup>.

Jean Baptiste Edmond Isaac décèdera à Marseille le 26 février 1839, âgé de 66 ans. Sa veuve percevra la moitié de sa retraite, soit 300 francs. Elle se remariera le 17 août

---

<sup>9</sup> SHD Vincennes, 3YF 23.847.

<sup>10</sup> Archives municipales de Marseille.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

1848 avec le citoyen Jean Esperon, fondateur, âgé de 22 ans, né à Moussoles les Canettes dans l'Aude.

À cette date, l'épopée de la Guadeloupe au Nord de l'Europe, vécue par son premier époux, était peut-être encore dans les discussions familiales, puisque la France révolutionnaire venait de chasser le Roi Louis Philippe et rétablir la République. Ce qui explique la réapparition du terme citoyen dans les actes officiels.

### **Félix FLEURY**

Né à la Martinique le 12 janvier 1780, de Joseph Fleury propriétaire et dame Rosalie Tomasine. Entre au service en s'engageant le 30 octobre 1793, âgé de 13 ans, au 13<sup>ème</sup> bis du régiment de chasseurs à cheval. Son service comptera seulement à partir de l'âge de 16 ans <sup>11</sup>.

Le nombre de déplacements pendant ses années de campagne est impressionnant.

En l'an 2, à l'armée de l'Ouest, donc en Vendée, où il sera blessé d'un coup de sabre. Les années 3 et 4 à l'armée du Nord. 5 et 6 à l'armée du Rhin, il y sera nommé brigadier. 7, 8 et 9 le verront à l'armée d'Italie. 12 et 13 à l'armée des Côtes de l'Océan. An 14 – 1806 et 1807 à la Grande Armée, en 1809 celle d'Allemagne. Cette même année après sa nomination au grade d'adjudant sous-officier, Napoléon signera un décret le nommant chevalier de la Légion d'honneur, à compter du 23 juillet 1809.

Enfin les années de 1810 à 1814 le verront guerroyer en Espagne puis au Nord. En 1813 il avait été muté au 22<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval avec le grade de capitaine. Ayant rallié le Roi en 1814, celui-ci lui décernera, au mois de septembre, un brevet de capitaine adjudant major avec mutation au 3<sup>ème</sup> régiment de chevaux légers.

Une note apporte les précisions suivantes : « *Cet officier a rejoint le Roi à Cambrai le 27 juin 1815. A été attaché par ordre de Mr le lieutenant général Comte de Bourmont, gouverneur de la 1<sup>ère</sup> division militaire, à l'état-major de Mr le M<sup>al</sup> de camp Comte de Bourbon Busset jusqu'au 3 août de la même année, époque à laquelle il a reçu une lettre de service de Mr le Lieut Gal Comte de Bourmont pour commander la 2<sup>ème</sup> Cie de l'escadron des chasseurs du Pas de Calais. La dissolution de cet escadron a eu lieu le 24 octobre 1815. Il a commandé cet escadron en l'absence de Mr le Marquis de Castries, colonel des chasseurs de l'Ariège, depuis le 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au moment de la dissolution. Il a été porté par Mr le marquis de Castries sur le tableau des officiers qu'a présenté à S. Ex, le Ministre de la Guerre au nombre des officiers qui doivent être placés dans son régiment. De sorte qu'il a été payé en activité jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1815, époque de la cessation de service* ».

Félix Fleury va fixer sa résidence à Cambrai en vertu d'un ordre de Mr le Maréchal de camp de Groy-Sabre le 1<sup>er</sup> mars 1816. Mis en demi-solde, il sera admis au traitement de non-activité, par décision du ministre de la Guerre en date du 25 septembre 1818. À cette date, il totalisait 44 ans 11 mois 19 jours de services. Sa pension de retraite sera de 1050 francs.

---

<sup>11</sup> SHD Vincennes, dossiers 2YE1532-3YF62650 ; AN, dossier Légion d'honneur, 983/53.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Une observation est à remarquer dans son dossier, et assez rare pour la retenir. Il y est précisé « *que cet officier professe la religion catholique* ».

On aurait pu croire que cette remarque allait faciliter le mariage qu'il a l'intention de contracter avec une jeune fille native de Cambrai. Il n'en sera rien car un obstacle se présente. Il ne peut fournir d'acte de naissance, et n'a pas reçu la décision du ministre de la Guerre sur son sort.

En attendant cette décision, Félix Fleury va se retirer sur la commune d'Escaudœuvres proche de Cambrai, et adresser une requête au tribunal de première instance du 4<sup>ème</sup> arrondissement du département du Nord, séant à Cambrai, afin d'obtenir un acte de notoriété, qui lui tiendra lieu d'acte de naissance. Le tribunal va convoquer 7 témoins le 23 mars 1816.

Se présentent trois membres de la famille de sa fiancée. Sa future belle-mère, marchande de bière, un aubergiste et un marchand de vin, puis un capitaine en retraite, un marchand épicier, un instituteur, un tailleur d'habits.

Tous déclarent « *connaître depuis longtemps Félix Fleury, capitaine de cavalerie en retraite, retiré à Escaudœuvres, né à la Martinique, que son père se nommait Joseph, propriétaire et sa mère Rosalie Tomasine. Que les relations d'amitié qui les lient depuis longtemps les ont mis à même de connaître toutes les circonstances et que l'éloignement seul est cause qu'il ne peut présenter son acte de naissance...* ».

Le tribunal, en audience publique, jugeant que les déclarations des témoins sont suffisantes, ayant le consentement du Ministère public, ordonne que l'acte de notoriété suppléera l'acte de naissance de Félix Fleury et lui en tiendra lieu. Enregistré à Cambrai le 8 avril 1816.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1817, « *Félix Fleury, âgé de 37 ans, né à la Martinique, capitaine de cavalerie en non activité, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, domicilié à Cambrai, autorisé à contracter le présent mariage, suivant la permission de son excellence le Ministre Secrétaire d'État au département de la Guerre, en date du 29 novembre dernier, fils majeur de feu le sieur Joseph Fleury, propriétaire et Dame Rosalie Tomasine, le premier décédé à la Trinité Espagnole en mil sept cent quatre vingt neuf, ainsi que l'a juré le comparant... ne pouvant produire l'acte de décès attendu l'éloignement, et ne pouvant se procurer le consentement de sa mère, attendu que le lieu de son dernier domicile est inconnu, et n'ayant point reçu de ses nouvelles depuis vingt-cinq ans, en vertu de l'avis du Conseil d'État d'une part, et demoiselle Catherine Henriette Montigny, âgée de dix-huit ans, [...] fille mineure de Sieur Étienne Montigny, propriétaire, ici présent et consentant et de Dame Catherine Cécile Courcol, domiciliés audit Cambrai, d'autre part [...] Au nom de la Loi sont unis par le mariage.* »

Parmi les signataires, on retrouve deux témoins qui avaient signé l'acte de notoriété, Roch Montigny, cabaretier, oncle paternel de la mariée, et Alexandre Chomez, tailleur d'habits, oncle utérin maternel <sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Archives municipales de Cambrai. Ces documents m'ont été gracieusement fournis par M. Mickael Bougenières, archiviste municipal de Cambrai, que je remercie.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Une enquête de moralité demandée par le ministère de la Guerre, jointe à l'autorisation de mariage, précisait que la demoiselle était de bonne vie et de mœurs irréprochables, que son père, entrepreneur de voitures publiques, pouvait lui assurer une pension annuelle de 700 francs.

Le 23 janvier, Fleury va prêter serment au Roi Louis XVIII, qui lui signera le brevet pour prendre rang dans l'ordre royal de la Légion d'honneur à compter du 23 juillet 1809. Ayant été proposé pour obtenir la Croix de Saint-Louis, il lui fut répondu en 1825 qu'aucun officier en non-activité ne peut recevoir 2 décorations. Cette Croix tant désirée lui fut refusée.

Le 6 août 1842, Félix Fleury, âgé de 63 ans, décédait à son domicile rue des Carmes. Sa veuve percevra une moitié de sa pension comme ayant été commune en biens, l'autre moitié en vertu des dispositions de l'article 767 du Code Civil.

Une recherche familiale à la Martinique ayant été infructueuse, malgré la présence de ce patronyme à Fort-de-France et à Saint-Pierre, on peut retenir la présence d'un J.P. Fleury parmi les Martiniquais réfugiés à la Dominique, qui désignent les députés à la Convention <sup>13</sup>.

### **Pierre Louis DUGAZON**

Né le 2 janvier 1775 aux Cayes Saint-Louis, île Saint-Domingue, de Jean Pierre Dugazon et Charlotte Joséphine Collon. Ses états de services, dressés à l'île d'Oléron le 20 décembre 1815, alors qu'il est intégré au 2<sup>ème</sup> Bataillon colonial, montrent une incohérence au début de sa carrière <sup>14</sup>.

Il est inscrit qu'il est entré au service comme sergent au 1<sup>er</sup> régiment du Sud de Saint-Domingue le 2 septembre 1789. Comment un enfant de 14 ans, né en 1775, peut-il avoir un parcours militaire l'ayant mené à ce grade ? Ensuite on le retrouve sous-lieutenant, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an 2, puis lieutenant le 5 floréal an 2, enfin capitaine le 15 prairial an 3 (3 juin 1795) dans le même régiment, par brevet du général Rigaud, commandant en chef la force armée du Sud de Saint-Domingue, mais signé à Basse-Terre donc en Guadeloupe le 2 ventôse an 9 ? À cette date, aurait-il pu combattre la rébellion dans cette île ? Il est vrai qu'en avril 1802, le Général Leclerc avait envoyé 200 hommes sous les ordres du Général Boudet pour venir en aide à Lacrosse, ce qui expliquerait la signature au grade de capitaine à Basse-Terre. Il y a une certaine confusion dans les dates. D'autant que ses états de services indiquent qu'il aurait fait la campagne de Vendée en 1794. Tout ceci n'est pas très cohérent. Sans grand risque d'erreur, la première partie de sa carrière se fit à Saint-Domingue avec le général Rigaud jusqu'en 1801. Amené en France, il intégrera le bataillon des Pionniers noirs en 1805, avec lequel il fera les campagnes en Croatie et en Italie, en particulier au siège de Gaète, où il sera blessé. Les années 1812/1813 le verront combattre avec la Grande Armée, sous les ordres du général Rapp à Dantzig où il sera fait prisonnier par les Russes le 2 janvier 1814.

---

<sup>13</sup> AN C/181/181 ; Pierre Bardin, « À la Dominique, 1792 : les électeurs des députés de la Convention », GHC, 226, juin 2009, p. 5914 et suivantes.

<sup>14</sup> SHD Vincennes, dossier 2YE1304.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Un décret signé par Napoléon le 10 janvier 1814, lui décernait la Légion d'honneur.

Dugazon, rapatrié à Marseille en 1815, y resta peu de temps et gagna les Sables d'Olonne où il allait convoler en justes noces.

L'acte de mariage mérite que l'on s'y arrête car il apporte des détails concernant son épouse.

*Le 6 août 1816 « Pierre Louis Dugazon, homme de couleur, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, ancien capitaine d'infanterie du ci-devant septième régiment de ligne, âgé de quarante et un ans, né aux Cayes Saint-Louis, île de Saint-Domingue, département du sud le deux janvier mil sept cent soixante quinze, ainsi qu'il est constaté par la déclaration faite devant le juge de paix [...] aux fins de suppléer à l'acte de naissance dudit sieur Dugazon, qu'il est dans l'impossibilité absolue de nous produire, attendu que toutes les communications de la France avec Saint-Domingue sont interdites. Fils majeur de Jean Pierre Dugazon et de Charlotte Joséphine Jean Philippe, desquels il n'a pu nous produire leur consentement à son mariage, comme habitants l'isle de Saint-Domingue, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de Monsieur le juge de paix de cette ville. Ledit sieur Dugazon nous a produit un certificat en italien en date à Bologne du vingt juin mil huit cent douze, à lui délivré par Monsieur Gannety, chirurgien, major, vu et vérifié par le conseil d'administration, constatant que les blessures du sieur Dugazon le mettent hors d'état de faire aucun service militaire, la traduction duquel certificat faite en français par un membre du conseil en cette ville [...] demeurant ledit sieur Dugazon en cette ville des Sables d'Olonne d'une part, Et Demoiselle Marie Françoise Louise Zingibé, fille de couleur, âgée de trente ans, née au lieu appelé Derbitti, de la tribu des arabes d'Arfour dans l'Abissinie d'Afrique, de père et mère dont elle ignore les noms ayant été enlevée dès ses premières années par les arabes et conduite en Égypte où elle a été baptisée ainsi qu'il résulte du tout par un extrait de baptême en date à Alexandrie du sept janvier mil huit cent trois par Monsieur Antoine François Femini, curé de Saint-André d'Alexandrie, dûment légalisé le sept novembre de la même année par le chanoine Benevolo, vicaire général, domiciliée aux Sables d'Olonne d'autre part.*

*Après lecture des différentes formalités et du code civil, ils sont unis en présence de Maurice Veillon capitaine au long cours et maître du port, âgé de soixante-huit ans, de François Encourailleau, âgé de vingt-cinq ans, marin, et Jean Louis Loizeau, âgé de vingt-huit ans, officier retraité, tous trois demeurant aux Sables d'Olonne, et René Allard, âgé de soixante-deux ans propriétaire, demeurant commune des Herbiers ».* Tous signent <sup>15</sup>. Cette jeune fille était certainement arrivée en France avec les troupes et les personnels rapatriés de l'expédition d'Égypte.

Neuf mois plus tard, le 27 mai 1817, Louise Zuigebe (sic) âgée de trente-deux ans, mettra au monde une petite fille prénommée Louise. Elle va vivre longtemps et nous réserver une histoire inattendue.

Pierre Louis Dugazon ayant indiqué qu'il demeurerait provisoirement dans cette ville, partira quelques jours plus tard pour Saint-Domingue, devenu Haïti. Il sera un des rares officiers ou soldats à retourner sur l'île originelle, où l'ordre ancien a été balayé par la révolte des esclaves commencée en 1792 pour aboutir à l'indépendance en 1804. Il est vraisemblable qu'il voulait retrouver les gens et les lieux de sa jeunesse

---

<sup>15</sup> Archives municipales des Sables d'Olonne.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

aux Cayes du Sud. Il y décèdera. Le journal « Moniteur Universel » du 14 février 1864, publiera un jugement du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance des Sables d'Olonne, daté du 12 novembre 1863, déclarant l'absence du nommé Dugazon Pierre Louis.

Son épouse et leur fille vont quitter les Sables d'Olonne pour habiter à la Rochelle et y finir leurs jours.

Marie Françoise Louise Zingibé décèdera le 12 juillet 1848, âgée de 62 ans, veuve de Pierre Louis Dugazon, présumé décédé à Saint-Domingue <sup>16</sup>.

Louise Dugazon, rentière, célibataire, décède âgée de 64 ans, le 3 avril 1882. Le terme de rentière nous surprend car il suppose une certaine aisance financière sans rapport avec la retraite d'officier de leur époux et père, et sans biens originaux connus. Son testament va nous apporter les éclaircissements recherchés.

Déposé chez M<sup>e</sup> Maubailarcq, notaire à la Rochelle, le 18 mai 1881 <sup>17</sup>. En voici la partie la plus importante :

*« J'institue pour mon légataire universel Louis Marie Bonhomme, demeurant chez ses père et mère à Melle, département des Deux-Sèvres, à la charge et conditions suivantes.*

*De faire dire cinquante messes pour le repos de mon âme, de celle de ma mère et de notre bienfaiteur Monsieur le vicomte de Pina.*

*Mon filleul et légataire universel donnera la somme de deux cents francs à l'établissement des Petites sœurs des pauvres, situé à Tasdon, près de la Rochelle. Cette somme devra être payée deux mois après ma mort.*

*Les frais de mutation de ce dernier legs seront à la charge de mon légataire universel. Je déclare révoquer tous testaments antérieurs. Fait à la Rochelle le 18 mai 1881. Louise Dugazon. »*

À cette époque le don d'une somme de 200 francs n'était pas peu, car il s'agissait de francs or, s'appuyant sur des revenus importants. Proviendraient-ils d'un héritage reçu de leur bienfaiteur M. de Pina. Une courte notice biographique allait nous fournir des éléments de réponse.

Monsieur Simon Louis François de Pina, d'une ancienne famille du Dauphiné, né à Grenoble le 11 mars 1754, était colonel de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte.

Marié en 1807 avec Madeleine Julie de Rothays de Saint-Hilaire, sans descendance connue, il sera être le père d'une petite fille « *Gingembre de Pina, mulâtresse* » <sup>18</sup>. Il n'est pas bien difficile de deviner qui est la mère. En effet après le décès à la Rochelle de M. de Pina le 20 mars 1834, Marie Françoise Louise Zingebe, sans profession, demeurante à la Rochelle, agissant comme légataire universelle, sous bénéfice

---

<sup>16</sup> Archives municipales de la Rochelle

<sup>17</sup> Archives départementales de Charente-Maritime. M<sup>e</sup> Maubailarcq, notaire à la Rochelle. Ce testament m'a été envoyé gracieusement par M. Bernard Grattepanche, généalogiste. Je le remercie de sa courtoisie.

<sup>18</sup> Simon Louis François de Pina : François Mestrallet, fmlt sur Geneanet.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

d'inventaire, de M. Simon Louis Pina, sera chargée de procéder à la vente au plus offrant des biens du défunt. L'annonce de cette vente est parue dans *L'Écho rochelais* du 10 juin 1834.

Je n'ai pu aller plus loin dans cette recherche pour savoir comment M. de Pina et Marie Françoise Louise Zingebe s'étaient connus.

D'autres officiers venus des îles, furent intégrés au 7<sup>ème</sup> régiment de ligne du Royaume de Naples. Un état nominatif fut dressé en 1812 des 40 officiers, qui demandèrent à rester citoyens français. 17 d'entre eux venaient en majorité de Saint-Domingue et de Guadeloupe. Un seul était natif de Pondichéry.

### **Pierre HEUDE (dit Lamouche)**

Né à Saint-Pierre en Martinique le 15 mars 1775, entré au service dans le 1<sup>er</sup> régiment de l'île Sainte-Lucie en 1794 avec le grade de sergent. Ce qui permet de croire à une formation militaire antérieure acquise vraisemblablement après un engagement dans la milice. Formation certainement sérieuse puisque le 5 ventôse an 3 (23/02/1795), il sera nommé lieutenant puis, le 9 messidor (27/06/1795), élevé au grade de capitaine. Les années de 1794 à 1802 le verront effectuer toutes les campagnes aux Antilles, la prise de l'île Sainte-Lucie, puis celle de l'île Saint-Vincent, au cours de laquelle cinq blessures sérieuses faillirent mettre un terme à sa carrière. Venu en Guadeloupe, il est aux côtés de Pelage nommé président du Conseil provisoire, après l'éviction manu militari en 1802 du capitaine général Lacrosse. Ayant choisi le camp de la République, il combatta, avec les troupes venues de France commandées par le Général Richepance, la révolte contre le rétablissement de l'esclavage, menée par ses frères d'armes, Delgrès et Ignace qui allèrent au bout de leur serment « Vivre libre ou mourir ». Cette véritable guerre civile est la période la plus tragique de la Guadeloupe. Les récits sur cette tragédie ne manquent pas.<sup>19</sup>

Accusé de rébellion, Pelage et ceux qui l'avaient suivi furent amenés en France pour y être jugés. Ils risquaient la peine de mort. Pierre Heude fut embarqué sur le vaisseau le Fougueux<sup>20</sup>.

Débarqués à Brest, la plupart des accusés furent mis à la prison de la Force à Paris. Après 15 mois de détention, ils furent tous remis en liberté en novembre 1803 sans aucun jugement. Le Gouvernement enverra les officiers servir dans le bataillon des Pionniers noirs nouvellement créé à Mantoue en Lombardie. Rétrogradé lieutenant Pierre Heude fera toutes les campagnes 1805/1806 en Croatie et en Italie, participant au siège et à la prise de Gaète, ville portuaire au nord-ouest de Naples.

---

<sup>19</sup> M.A. Lacour, *Histoire de la Guadeloupe*, Tome III, Basse-Terre, 1858, réédition 1960 ;  
Henri Bangou, *La Révolution et l'esclavage à la Guadeloupe*, Éditions Messidor, 1989 ;  
Jacques Adélaïde-Merlande, *Delgrès, la Guadeloupe en 1802*, Karthala, 1986 ;  
Pierre Bardin, « Magloire Pelage », *GHC*, 125, avril 2000.

<sup>20</sup> AN, Col/F/5b/30.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Passé au service du Royaume de Naples avec le 7<sup>ème</sup> de ligne, il demandera à rester citoyen français .<sup>21</sup> Nommé capitaine en 1813, il se retrouvera au siège de Dantzig. Revenu en Italie, décoré de l'ordre des Deux Siciles en 1814, incorporé aux Voltigeurs de la Garde royale, il sera fait prisonnier par les Autrichiens pendant la campagne de Toscane en 1815. Libéré à Strasbourg le 6 juillet 1816, réadmis au service de la France par décision royale le 15 janvier 1817, il sera retraité après 22 ans de service, 14 campagnes, 7 blessures. Il se fixera à Marseille avec ses camarades, et y décèdera âgé de 51 ans le 6 janvier 1826 <sup>22</sup>.

### **Pierre COLLIN**

Né à Basse-Terre en Guadeloupe le 12 juillet 1774. Engagé en 1794, il fera lui aussi toutes les campagnes à Sainte-Lucie, Saint-Vincent et en Guadeloupe jusqu'en 1801. Lieutenant ayant soutenu Pelage, il sera amené en France sur le vaisseau le Fougueux et emprisonné à la Force. Relâché sans jugement, muté au bataillon des Pionniers noirs à Mantoue, avec lequel il participera aux campagnes d'Italie puis, avec le 7<sup>ème</sup> régiment de ligne du Royaume de Naples, à celle de la Grande Armée jusqu'à Dantzig, avec le grade de capitaine. Comme ses camarades, il demandera par lettre patente à rester citoyen français <sup>23</sup>. Prisonnier de guerre à l'Armée d'Italie en 1815, il rentrera en France un an plus tard. Par décision royale il sera réadmis dans l'armée française en juillet 1816, puis mis en non activité le 15 janvier 1817, à Marseille.

Le 6 novembre 1823, il écrit au ministre de la Guerre, le baron de Damas « *Plein de santé, quoi qu'atteint de l'âge de 49 ans [...], j'ai l'honneur de supplier votre Excellence de lui faire la grâce d'être appelé à une destination active, en remplissant à Marseille les fonctions d'adjudant major de cette place, cet emploi se trouvant vaquant en celle ville. En accordant, Monseigneur, la grâce qu'il a l'honneur de solliciter de votre âme bienfaisante, vous augmenterez le nombre de vos bienfaits envers un infortuné privé d'état et de ressources quelconques pour suppléer aux besoins de son existence. Daignez, Monseigneur, agréer la vénération avec laquelle il ne cessera d'être, de votre excellence, le très humble, très soumis et respectueux serviteur. Pierre Collin. »*

Il est vrai que la solde de retraite permettait souvent de survivre, quant aux demi-soldes pour eux la misère était proche. Il fallait donc flatter la vanité de ceux susceptibles de vous accorder telle ou telle place. Pour Collin, cette obséquiosité obligée mais nécessaire ne servit à rien. Le 1<sup>er</sup> décembre suivant, le ministre répondait brièvement : « *Vous avez demandé, monsieur, à être employé à Marseille en qualité d'adjudant de place. La ville de Marseille n'étant pas du nombre des places où le service d'un adjudant ait été reconnu nécessaire, je regrette qu'il ne me soit pas possible de donner suite à votre demande. »* <sup>24</sup>.

Pierre Collin est-il resté à Marseille ? Je l'ignore.

---

<sup>21</sup> AN, site Pierrefitte, Justice, BB/11/53.

<sup>22</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>1977.

<sup>23</sup> AN, site Pierrefitte, Justice, BB<sup>11</sup>49.

<sup>24</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>876.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### **Placide HILARION**

Né à Basse-Terre le 24 décembre 1771. Engagé le 1<sup>er</sup> vendémiaire an 2 (22 septembre 1793) à l'âge de 22 ans. Il sera fait prisonnier à Sainte-Lucie lorsque les Anglais reconquerront l'île le 11 octobre 1796. Arrivé à Morlaix après avoir connu pendant 20 mois les pontons anglais à la sinistre réputation il servira quelques mois dans les troupes de la marine, en mars 1799, puis regagnera l'armée de terre le 31 mars 1802. Il intégrera le bataillon des Pionniers noirs en juillet 1803, puis le Royal Africain, nouvelle appellation du Bataillon, enfin le 7<sup>ème</sup> de ligne, avec lesquels il fera lui aussi les campagnes d'Italie et de Calabre. Les années 1812 et 1813 le conduiront, nommé lieutenant, avec la Grande Armée au siège de Dantzic, d'où il reviendra avec un pied gelé. Passé dans les voltigeurs de la Garde Royale, il sera fait prisonnier de guerre par les Autrichiens en juillet 1815, jusqu'au 25 juillet 1816 date de sa libération à Strasbourg.

Placide Hilarion se retrouvera à Marseille, après avoir été réadmis au service de la France en 1817, avec le grade de sous-lieutenant, pour jouir d'une demi-solde de retraite jusqu'au mois de juillet 1818, où il percevra une solde complète de 350 francs payable tous les trois mois, totalisant 22 ans et 5 mois de service. Il décèdera à Marseille le 12 avril 1823 <sup>25</sup>.

### **Louis MENTOR**

Né à Pointe-à-Pitre, âgé de 24 ans lorsqu'il s'engage dans le second bataillon, première demi-brigade, armée de Guadeloupe, le 1<sup>er</sup> thermidor an 2 (19 juillet 1794). C'est la base d'une armée composée en majorité de noirs, anciens esclaves, que Victor Hugues, délégué de la Convention, créa pour lutter, tout d'abord contre les Anglais qui occupaient la Guadeloupe, puis qui ira à l'île Sainte-Lucie, amalgamée avec les restes du Bataillon des Sans Culottes venu de France, ensuite avec le Bataillon des Antilles. Cette armée jouera un rôle essentiel dans les jours qui ensanglantèrent l'île lors du rétablissement de l'esclavage. Elle remplaçait les régiments métropolitains qui n'existaient plus. Louis Mentor y fera carrière jusqu'en messidor an X (juin 1802). À cette date, il a ordre de s'embarquer sur le vaisseau le Redoutable, en compagnie de ceux qui accompagnent Pelage. Arrivé à Paris, il attendra le jugement de Pelage et le sien, étant à la disposition du ministre de la Marine jusqu'à son départ pour le Bataillon Noir à Mantoue, où il arrivera le 5 nivôse an 12 (27 décembre 1803). Il avait été nommé sous-lieutenant le 21 mars 1799. C'est lui-même qui rédige ses états de service et signe « *Mentor fils* » <sup>26</sup>.

J'ignore quel fut son sort. On peut croire qu'il disparut au cours d'un des combats qui menèrent ces soldats venus des Antilles, de l'Italie jusqu'au Nord de l'Europe.

---

<sup>25</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>1981.

<sup>26</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>2824. Sous le même n° de dossier se trouvent les services d'Étienne Mentor, né à Saint-Pierre en Martinique, fils de Joseph, maréchal ferrant. Je ne pense pas qu'il y ait un lien familial avec le précédent. Étienne Mentor, capitaine à 24 ans, fut au Comité de discipline de Pointe-à-Pitre. Élu député de Saint-Domingue, membre au Conseil des 500, nommé adjudant général. Bonaparte donna l'ordre de l'arrêter à Saint-Valéry-en-Caux le 3 août 1801. Parti en Haïti, il serait mort aux côtés de Dessalines lorsque ce dernier fut assassiné au Pont Rouge en 1805.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### **Pierre GRENON**

Le 22 vendémiaire an 12 (15 octobre 1803), le conseil d'administration de la Légion de Saint-Domingue assemblé au Môle Saint-Nicolas, certifie « *que le citoyen Pierre Grenon, capitaine, fils de Pierre et de Brigitte, natif de Valière, département du Nord de l'île Saint-Domingue, s'est toujours comporté avec honneur et bravoure et n'a cessé de donner des preuves de son attachement au gouvernement français [...] Le présent lui servira au besoin [...]* ». À cette date c'en est fini de la présence française sur cette île. Un mois après, le 19 novembre 1803, Rochambeau qui avait succédé à Leclerc, mort de la fièvre jaune, capitulait. Le 1<sup>er</sup> janvier 1804, Dessalines proclame l'indépendance de Saint-Domingue, qui prend alors son ancien nom indien d'Haïti, première République noire du monde <sup>27</sup>.

Pierre Grenon n'a sans doute pas tardé à s'embarquer pour les États Unis, puisque, le 5 floréal an 12 (25 avril 1804), un certificat d'embarquement du port de Bordeaux note son arrivée la veille venant de Charleston, comme passager embarqué le 4 ventôse (24 février) sur le navire américain La Minerve. Il est âgé de 28 ans. Sans doute a-t-il le cœur lourd de quitter son île natale de façon définitive puisqu'elle vient de changer de nom, laissant derrière lui sa jeunesse, des espoirs et des désillusions.

Le 4 messidor an 12 (23 juin 1804), un rapport au ministre de la guerre propose de lui accorder provisoirement le traitement de non activité, comme lieutenant, jusqu'à ce qu'il ait produit son titre.

Le 12 messidor (1<sup>er</sup> juillet), de Bordeaux, il écrit au ministre pour demander à être intégré dans le Bataillon Noir à Mantoue, précisant : « *J'ai quitté mon pays, Saint-Domingue, pour suivre les Français avec qui et pour qui j'ai combattu jusqu'au dernier moment.* »

Le 21 messidor (10 juillet), on lui répond qu'il peut rentrer dans ses foyers. Il jouira du traitement de non-activité de lieutenant du jour de sa sortie du dépôt des colonies de Bordeaux, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire an 13 (23 septembre 1804). Ce traitement sera provisoire, car il doit fournir ces titres originaux qui constatent ses services et ses grades, et faire connaître son domicile. En marge, on note « *c'est un NOIR* ».

Cette situation fut certainement réglée assez rapidement car Pierre Grenon intégrera ce fameux Bataillon. Le 9 avril 1812, à Naples, il figure comme lieutenant sur la liste nominative des officiers du 7<sup>ème</sup> de ligne du royaume, appellation ultime des Pionniers noirs, et sollicite par lettre patente à rester citoyen français <sup>28</sup>. Je ne sais ce qu'il devint.

### **Pierre François BIROT**

Né au Cap Français, le 14 mars 1765. Engagé dans les troupes franches de Saint-Domingue le 1<sup>er</sup> janvier 1792. Fera toutes les campagnes sur cette île jusqu'en l'an 8, y gagnant ses galons de caporal en 1792 et celui de chef de brigade le 7 pluviôse an

---

<sup>27</sup> Sur la Révolution à Saint-Domingue, lire : Victor Schoelcher, *Vie et mort de Toussaint-Louverture*, Karthala, juillet 1982. Il existe évidemment des centaines d'autres ouvrages sur cette période.

<sup>28</sup> AN, site Pierrefitte, Justice, BB/11/56 ; SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>1834.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

5 (26 janvier 1797). Sera fait prisonnier par les Anglais en l'an 8, alors qu'il repassait en France avec le Général Rigaud. Libéré sur parole le 12 mai 1801, passe à Saint-Domingue avec l'expédition du général Leclerc en l'an 10, destinée à rétablir l'esclavage sur l'île. Revenu en France le 23 octobre 1802, il sera muté comme simple soldat aux Pionniers noirs le 8 juin 1804. Ce bataillon passe au service du Royaume de Naples en août 1806. À cette date, le Roi n'est autre que Joseph Bonaparte, lequel décide de la nouvelle appellation du corps Royal Africain, ce qui est un non-sens puisque tous les soldats sont antillais. Il n'y a pas d'Africains. Pierre François Birot ayant entre temps retrouvé ses galons dans le Royal Vétérans en 1808, sera nommé lieutenant adjudant major de place le 25 avril 1810 à Naples. Rentré en France, à Marseille, en 1817, il fait valoir 18 ans de services et 5 ans d'exercices dans ce grade.

Le 24 juin 1817, le bureau de l'infanterie s'adresse au Baron de Damas pour proposer que Birot soit compris dans un projet d'ordonnance, pour être réintégré dans le grade de lieutenant adjudant de place et admis à la retraite. Le baron de Damas répond que « *cet officier est mulâtre, hors d'état de servir.* » Ceci est exact car Birot au cours d'un engagement à Saint-Domingue a été blessé à la main droite et laissé estropié. Mr de Damas a « *fait connaître son intention de traiter les hommes de couleur revenus de Naples, comme les blancs...* » Comme on fait remarquer les états de services de cet officier, le bureau d'infanterie note « *c'est-à-dire qu'il les compte sans que rien le prouve* ». Comme d'autres, il avait perdu ses papiers au cours des déplacements. En ce qui concerne sa demande de réintégration, une note marginale précise « *Il sera admis à la retraite si la 5<sup>ème</sup> Division l'en trouve susceptible* ». Le 20 juillet 1817 Pierre François Birot retrouve son grade de lieutenant adjudant de place et il est admis à la retraite. Il est alors âgé de 52 ans <sup>29</sup>. En 1812 il avait fait part de son désir de rester citoyen français <sup>30</sup>.

### **Guillaume LAPOMMERAYE**

Né au Cap Français île Saint-Domingue, le 2 août 1765. Engagé le 1<sup>er</sup> janvier 1780 dans le régiment des chasseurs qui va partir faire les Campagnes de 1780 à 1783, aux États-Unis d'Amérique. Ce régiment est sans doute celui levé en 1779 par Le Noir de Rouvray, important colon de l'île, pour aller combattre aux côtés des Insurgés, notamment à Savannah et Yorktown <sup>31</sup>.

Revenu à Saint-Domingue, il servira dans le même corps de 1792 avec le grade de lieutenant, combattant sur l'île contre les noirs révoltés, puis contre les Anglais jusqu'en l'an 9 (1801), année où il vint en France avec le Général Rigaud. Renvoyé sur l'île en l'an 10 (1802) il sera expulsé la même année vers la France sur ordre du général Leclerc, pour être mis en résidence sur l'île d'Oléron le 1<sup>er</sup> juin 1802.

Rejoignant le bataillon des Pionniers noirs le 25 novembre 1803, comme ses camarades, il combattra en Italie de 1805 à 1808, notamment au siège de Gaète où il sera blessé.

---

<sup>29</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>363.

<sup>30</sup> AN, Justice, BB/11/48. Il était à ce moment adjudant de la place de Trani.

<sup>31</sup> Gilbert Bodinier, *Les officiers de l'armée royale combattants de la guerre d'Indépendance des États-Unis*, Service historique de l'armée de terre, château de Vincennes, 1983.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Nommé capitaine après son incorporation au 7<sup>ème</sup> de ligne de Naples, il fera les campagnes de 1812 à 1814 avec la Grande Armée qui le verra combattre à Dantzig. Revenu en Italie, il est muté au 12<sup>ème</sup> Régiment de ligne et décoré de l'ordre des Deux Siciles le 21 août 1814. L'année suivante, servant dans les voltigeurs de l'armée d'Italie, sera fait prisonnier par les Autrichiens qui le libèreront le 20 juin 1816. Rentré en France, à Marseille, il est réadmis au service avec son grade de capitaine par décision royale le 15 janvier 1817.

À partir de cette date, comme bien d'autres de ses camarades, il ne cessera de réclamer ses arriérés de solde. Le 5 mars 1819, un acte de notoriété dressé par le notaire Antoine Tournière pour justifier son état civil, comportera les signatures des officiers que nous avons déjà cités. Aux 6 connus, s'ajoutera Simon Calliande, sous-lieutenant natif de la Guadeloupe. Il ne profita pas longtemps de sa solde de retraite puisqu'il mourut à Marseille le 6 juillet 1821, après 35 années de service, 19 campagnes et trois blessures, âgé de 56 ans <sup>32</sup>.

La Pommeraye avait demandé à rester citoyen français <sup>33</sup>.

### **Louis GERMAIN**

Né à Léogane (Saint-Domingue) le 31 juillet 1780, fils de Louis Germain et de Marie Adélaïde Louisonne. Engagé volontaire au régiment colonial de Saint-Domingue le 28 mai 1794, il participera aux combats sur l'île de 1797 à 1800. Prisonnier de guerre en 1801 et 1802. Amené en France, rejoindra les Pionniers noirs en Italie, combattant et blessé à Gaète en 1805/1806, en Calabre en 1807 et 1808, avec le 7<sup>ème</sup> de ligne, à l'île de Capri en 1809, aux campagnes de Russie en 1812 et 1813, puis de nouveau en Italie en 1814. Il y avait gagné ses galons de sergent en 1809, d'adjudant sous-officier en 1810 et sous-lieutenant en 1811.

Sur ordre du lieutenant général, comte de Lardenois, il entrera avec son grade au 3<sup>ème</sup> Bataillon colonial le 23 août 1815 en garnison à Ancône, puis incorporé au dépôt des troupes pour les colonies le 1<sup>er</sup> mai 1816, ayant à son actif 33 ans de services et campagnes. En 1812 avait fait part de son désir de rester citoyen français <sup>34</sup>. Ses supérieurs notent que « *ce sous-lieutenant s'est toujours bien comporté ayant une morale et conduite régulières [...] démontrant toujours son activité avec zèle et attachement envers son gouvernement.* »

En garnison sur l'île de Ré, dépôt du Bataillon colonial, Louis Germain fait part de son désir d'entrer dans une compagnie en formation pour aller au Sénégal. Le chef de bataillon va appuyer cette demande en s'adressant au ministre de la Guerre, le maréchal comte de Gouvion-Saint-Cyr le 16 septembre 1818. Pour soutenir la demande, on avance les arguments suivants : « *Le sous-lieutenant Louis Germain, mulâtre de Saint-Domingue et d'un teint très basané. Cet officier est d'une intelligence assez bornée, mais d'une conduite irréprochable, obéissant et suffisamment instruit pour remplir les devoirs de lieutenant. Par son origine et sa couleur il ne peut jamais faire partie des garnisons de la Martinique, de la Guadeloupe ou de Bourbon. Il aurait dans ces colonies à y supporter trop d'insultes, ou plutôt pour son propre intérêt, il n'y*

---

<sup>32</sup> SHD Vincennes, important dossier n° 2Y<sup>E</sup>2275.

<sup>33</sup> AN, site Pierrefitte, Justice, BB<sup>11</sup>53.

<sup>34</sup> AN, site Pierrefitte, Justice, BB<sup>11</sup>56.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*serait pas reçu. Il n'est guère plus vraisemblable qu'il ne puisse jamais être placé dans une légion. Le seul poste qui puisse lui convenir c'est l'un de nos comptoirs d'Afrique [sic] ».*

On ne peut reprocher à cet officier qui commande le Bataillon, de manquer de lucidité sur les obstacles qui se dressent à l'égard des officiers, noirs ou métis, dont on oublie le courage, la bravoure, amplement reconnus, pour retenir négativement dans l'évolution de leur carrière, la couleur de leur épiderme.

Le supérieur de Louis Germain va terminer sa demande au ministre en faisant la proposition suivante : *« Ne serait-il pas possible de placer ce brave homme, dans une circonstance plus convenable en le nommant lieutenant ? Il est officier depuis sept ans, au service depuis vingt-quatre ans, et il paraît qu'il s'y est souvent distingués par sa bravoure. Il est en outre marié, et par rapport à la modicité de ses appointements, il subsisterait plus facilement au Sénégal. Je prends la liberté Monseigneur d'ajouter ma prière à la sienne en le plaçant dans le bataillon qu'on destine à ce pays. Sa couleur qui l'expose trop souvent ici aux dédains de la plupart, cesserait d'être pour lui une source de désagrément, et il trouverait dans le climat de cette contrée un bien-être dont il sent le besoin pour la conservation de sa santé [...] ».*

Sans doute lassé de ces atermoiements, Louis Germain fixa, lui aussi, sa résidence à Marseille le 1<sup>er</sup> janvier 1819 avec une retraite de 350 francs. Ayant contracté une phtisie, il décèdera à l'hôpital militaire âgé de 39 ans le 19 mars 1819 <sup>35</sup>.

\*\*\*\*

Compte-tenu des aléas de l'existence, encore plus compliqués par l'irruption d'un virus nommé Covid 19, mitonné dans les yourtes du Grand Khan, cette recherche dans les Archives de la Défense dut s'arrêter. Malgré tout, les documents consultés permettent de connaître le chemin parcouru par ces hommes stigmatisés entraînés dans les bouleversements de l'Histoire.

Un état nominatif sur trois colonnes indiquait le nom, le grade et la patrie des officiers formant l'état-major du 7<sup>ème</sup> de ligne du Royaume de Naples en 1812.

Sur les 40 officiers de l'état-major, 14 étaient classés français, 6 corses, 1 allemand , 1 grec et 1 italien, le chirurgien natif de Parme.

Rappelons que les 17 officiers classés « américains » venaient en majorité de Saint-Domingue et de Guadeloupe. 1 seul était natif de Pondichéry. Le terme « Américain » désignait ceux natifs des Antilles. Face à leurs noms, j'ai ajouté leurs lieux de naissance.

<b>Dugazon</b>	Capitaine	Américain	Saint-Domingue – Cayes-Saint-Louis	2 janvier 1775
<b>La Pommeraye</b>	Capitaine	Américain	Saint-Domingue – Cap-Français	2 août 1768
<b>Letellier</b>	Capitaine	Américain	Saint Domingue – Port-au-Prince	

<sup>35</sup> SHD Vincennes, dossier n° 2Y<sup>E</sup>1725.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

<b>Collin</b>	Capitaine	Américain	Guadeloupe	Juillet 1774
<b>Soubiesse</b>	Lieutenant	Américain	Guadeloupe – Pointe-à-Pitre	1763
<b>Heude dit La mouche</b>	Lieutenant	Américain	Martinique – Saint- Pierre	
<b>Grenon</b>	Lieutenant	Américain	Saint-Domingue	
<b>Gayaux</b>	Lieutenant	Américain	Martinique	
<b>Desgrottes</b>	Lieutenant	Américain	Saint-Domingue	19 janvier 1780
<b>Moulin</b>	Lieutenant	Américain	Guadeloupe	16 février 1774
<b>Paris</b>	Lieutenant	Américain	S Saint-Domingue	27 décembre 1774
<b>Marquet</b>	Lieutenant	Américain	Guadeloupe – Saint- François	22 juin 1766
<b>Germain</b>	Sous- Lieutenant	Américain	Saint-Domingue – Cayes-du-Sud	
<b>J St Simon</b>	Sous- Lieutenant	Américain	Guadeloupe – Pointe-à-Pitre	4 mars 1780
<b>Serrant</b>	Sous- Lieutenant	Américain	Martinique – Le- Robert	1 <sup>er</sup> mars 1744
<b>Isaac</b>	Sous- Lieutenant	Américain	Guadeloupe – Basse-Terre	
<b>Froment</b>	Capitaine		Pondichéry	3 décembre 1775

Rappelons que tous ces officiers avaient demandé par lettres patentes à rester citoyens français. Un décret signé le 26 août 1811 leur accordait cette possibilité. Ce relevé fut envoyé au ministre de la Justice le 9 avril 1812. Ces demandes, acceptées, leur permirent d'être réintégrés au service de la France, par décision royale, après la dissolution du régiment en 1815.

Cet état nominatif était signé par le premier chef de corps du 27<sup>ème</sup> régiment de ligne napolitain, le colonel Mac Donald, né à Pescara en Italie, issu d'une vieille famille irlandaise, venue servir en Italie au siècle précédent <sup>36</sup>.

D'autres officiers venus de Guadeloupe et Saint-Domingue firent part du même désir. Nous en avons retrouvé quelques-uns.

**Hubert LÉNARD** – Lieutenant au 6<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie. Né à Saint-Pierre de la Martinique le 22/12/1778. À son arrivée en Italie fut muté aux Pionniers noirs, nommé sergent major.

**Joseph MOULIN** – Lieutenant. Né en Guadeloupe. Sert aux Pionniers noirs comme sergent major, puis au 7<sup>ème</sup> de ligne napolitain ; décoré de l'ordre des Deux Siciles.

---

<sup>36</sup> AN, site Pierrefitte, BB<sup>11</sup>56.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

**Joseph HYPOLITE**<sup>37</sup> – Capitaine. Né au Cap Français le 12/07/1778. Aide de camp du général Henri Compère. Après les campagnes à Saint-Domingue, amené à Brest le 11/02/1803, puis envoyé à Mantoue le 8 décembre 1803. En février 1808, capitaine au Royal Africain, nouvelle appellation des Pionniers noirs, était chargé de recruter au bagne de Brest, des soldats déportés de Saint-Domingue. En octobre 1815, cantonné au train d'artillerie à Grenoble. Retiré à Toulouse en mars 1837<sup>38</sup>.

**Nicololos GERMAIN** – Sous-lieutenant au 7<sup>ème</sup> de ligne. Né à Sainte-Anne-de-Capesterre de Marie-Galante. Chef de bataillon au 7<sup>ème</sup> de ligne. Il est l'un des officiers blancs expulsés avec Pelage en juillet 1802.

**Christophe Désiré LAJAILLE** – Né à Sainte-Anne-de-Capesterre de Marie-Galante. Chef de bataillon au 7<sup>ème</sup> de ligne. Il est l'un des officiers blancs expulsés avec Pelage en juillet 1802.<sup>39</sup>

Sur les 33 officiers embarqués sur le vaisseau le Fougueux, amenés en France pour y être jugé, 8 étaient blancs, 9 noirs et 16 mulâtres. Les archives ont retenu leurs noms.<sup>40</sup>

Blancs : BAILLY, CONSEIL FIGNOUX, LAJAILLE, CREUGNET, DECOURTY, BOUDINIER, MANTEL

Noirs : BOUÉ, MENTOR, SOUBIÈS, VULCAIN, BOVIN, VOLTAIRE, MAMON, DENIS, LAGA

Mulâtres : PHILIPPE, MAMI, ISAAC, MURER, MODESTIE, COLLIN, PRUD'HOMME, BELLEGARDE, LA MOUCHE, AUGERON, SEVIN, GAYAUX, MARQUET, SAINT-SIMON, LEBRUN, LA POTERIE

Ils furent envoyés à Mantoue.

### **Le bataillon de Pionniers noirs de Mantoue**

Parmi ces officiers, le lieutenant **Pierre SOUBIESSE/SOUBIÈS** sera chargé en mai 1808 d'aller à Brest recruter des soldats pour servir dans le Royal Africain. Il sera muté à Chambéry où avait été fixé le dépôt de recrutement du bataillon. C'est lui, dont le nom est orthographié Loubies, qui commandera la place de Monteleone en Calabre<sup>41</sup>. Né à Pointe-à-Pitre, il paraît être le fils naturel de Pierre Soubiès important négociant en Guadeloupe. Une autre hypothèse laisse à penser qu'il pourrait être le fils d'une

---

<sup>37</sup> Il n'est pas toujours aisé de distinguer prénom et patronyme. Nous avons mis les patronymes en lettres capitales après le prénom mais il peut y avoir des erreurs. *NDLR*.

<sup>38</sup> SHD Vincennes, dossier n° 2Y<sup>E</sup>1868.

<sup>39</sup> Pierre Bardin, « Services et campagnes d'un Marie-Galantais de l'An 2 à 1816 », GHC, NS, 26, 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, p. 13.

<sup>40</sup> AN, Col/F5b/30, État nominatif des colons de la Guadeloupe passés en France sur les vaisseaux le Fougueux et le Redoutable, et détenus à l'hôpital de la Marine en exécution des ordres du préfet maritime à Brest, An 10.

<sup>41</sup> Commandant Carles, « Un régiment noir sous le Premier Empire », Carnets de la Sabretache, BnF, 8LC<sup>6</sup>/62, n° 464, 1967.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Madame Soubiès native de la Barbade, décédée à Pointe-à-Pitre le 5 janvier 1774, âgée de 50 ans. Les Soubiès étaient originaires de Bagnères-de-Bigorre <sup>42</sup>.

**Joseph LETELLIER** – Né à Port-au-Prince le 22 juin 1773. Fait les campagnes à Saint-Domingue. Nommé capitaine dans la Légion de l'Ouest de l'île, sous les ordres du général Beauvais. Envoyé en France sur ordre du général Leclerc. Arrivé à Bordeaux le 12 juillet 1802, demande à recevoir ses arriérés de solde en faisant connaître son désir de se fixer à Rochefort, comme le permettait un arrêté concernant les officiers réformés. En réponse, on l'enverra sur l'île d'Oléron, où il recevra l'ordre de partir pour Mantoue servir dans le Bataillon Noir, avec le grade de lieutenant. Ayant retrouvé son grade de capitaine dans le 7<sup>ème</sup> de ligne, revenu de toutes les campagnes au service de Naples, il semble avoir fixé sa résidence à Marseille en 1817 <sup>43</sup>.

**Marsellen PARIS** – né au Cap Français le 27 décembre 1774. Pionnier noir et lieutenant au 7<sup>ème</sup> de ligne.

**Jean VERGER GARYAUX** – né à la Martinique. Même parcours, sera nommé capitaine au 4<sup>ème</sup> régiment de ligne napolitain.

D'autres officiers, blancs, nés en France, servirent dans le Bataillon de Mantoue :

**Charles François PIQUET** – né à Paris le 9 mai 1756. Sous-lieutenant aux Pionniers noirs, puis lieutenant au 7<sup>ème</sup> de ligne.

**Alexandre NORMAN** – né à Tonneins en 1764. Parcours identique, puis capitaine au 3<sup>ème</sup> de ligne napolitain.

**Barthélémy DECAMP** – Capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon des Pionniers noirs. Sert à Naples depuis 1806.

**Pierre DUMAS** – né à Thiers. Agé de 43 ans en 1812. Capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon à Mantoue. Lieutenant-colonel au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie napolitain. À Naples depuis 1806.

Avant la formation de cette nouvelle unité, il n'est pas inutile de se souvenir que les sanglantes répressions des révoltes en Guadeloupe et à Saint-Domingue contre les expéditions militaires chargées de rétablir l'ordre colonial, en Guadeloupe par le Général Richepanse et à Saint-Domingue par les généraux Leclerc et Rochambeau, causèrent la déportation entre juin et octobre 1802, de plus de 3 500 officiers et soldats. Nombre d'entre eux moururent pendant le transport, enfermés à fond de cale <sup>44</sup>.

Bonaparte devait déclarer « *Richepanse nous a embarrassé de 1 500 noirs qui sont arrivés à Brest, qu'il avait extrait de la Guadeloupe et qu'il avait d'abord envoyé aux*

---

<sup>42</sup> Bernadette et Philippe Rossignol, « La famille Picou. Débuts des Abymes et Pointe-à-Pitre », GHC, 179, mars 2005, p. 464. Anne Pérotin-Dumont, *La Ville aux Iles. La Ville dans l'île*, Karthala 2001.

<sup>43</sup> SHD Vincennes, dossier n° 2Y<sup>E</sup>2529/2348.

<sup>44</sup> Léo Elisabeth, *Déportés des Petites Antilles (1801-1803)*. Cité par Pierre Boule et Sue Peabody dans *Le droit des noirs en France au temps de l'esclavage, op. cit.*, p. 165.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

États-Unis où l'on n'a pas voulu les recevoir. Ces hommes ont été déposés au bagne en attendant... ».<sup>45</sup>

En ce qui concerne Saint-Domingue, le général Berthier, Ministre de la Guerre, dans une note datée du 23 mai 1801 écrivait ceci « *La division destinée pour Saint-Domingue doit être commandée par des officiers blancs. Il y a dans celle-ci beaucoup d'officiers noirs et mulâtres. Tout est perdu s'ils partent. L'on veut s'en débarrasser mais ce n'est pas en les renvoyant à Saint-Domingue. Sinon l'expédition est manquée. Il ne faut pas qu'il en parte un seul...* »<sup>46</sup>

Sans nous attarder dans trop de détails, il faut admettre que la note de Berthier connut un début d'application dès l'arrivée de Leclerc. Trois officiers généraux, Lèveillé, noir, Vilatte et Rigaud, hommes de couleur, en compagnie de nombreux officiers, furent amenés à Brest en juin 1802, parmi lesquels Dupuch, Bizot, Lapommeraye, ou encore Belley, figure historique de la Révolution puisqu'il fut le premier noir élu député à la Convention, ayant présenté avec Mills, homme de couleur, et Dufay, blanc, le décret d'abolition de l'esclavage le 4 février 1794. Dès son arrivée, il fut envoyé en résidence à Belle-Île le 18 juin 1802. Il y mourut le 6 août 1805<sup>47</sup>.

Dans le même temps, les forces françaises ayant été victorieuses contre les révoltés, Toussaint-Louverture avait admis sa défaite et fait sa reddition à Leclerc. Arrêté par trahison le 7 juin, il fut mené en France avec toute sa famille, puis envoyé au fort de Joux, dans le Jura, mis au secret dans un cachot glacial. Il y mourut de froid le 7 avril 1803.

Pour le Premier Consul la question se posa la question de savoir que faire de tous ces soldats, combattants aguerris. Selon les autorités, il était impossible que des hommes potentiellement dangereux pour l'ordre public puissent rester sur le territoire national.

Le 29 mai 1802, un arrêté créait trois compagnies de 100 hommes chacune, commandées par des officiers blancs, mises en garnison sur les îles d'Hyères, de Sainte-Marguerite et d'Oléron, puis sur l'île d'Aix. Cette dernière comportait déjà une compagnie de 140 hommes, instituée en l'an 6, sous le commandement d'un officier noir le capitaine **Marin PEDRE**<sup>48</sup>.

Un autre arrêté va interdire aux officiers et sous-officiers admis à la retraite de fixer leur résidence à Paris ou dans la région parisienne. Ils devront s'installer dans les Basses-Pyrénées ou les Alpes-Maritimes.

---

<sup>45</sup> Mémoires et journaux du Général Decaen (Paris 1911), cité par Francis Arzalier in *Déportés haïtiens et guadeloupéens en Corse (1802-1814)*, p. 135-136. Annales historiques de la Révolution française, 1993 ; p. 469-490.

<sup>46</sup> Berthier, ministre de la Guerre sur les officiers noirs 3 prairial an IX (23 mai 1801) ; Yves Benot, *La démence coloniale sous Napoléon*. Cité par Pierre Boule et Sue Peabody, *op. cit.*, p. 177.

<sup>47</sup> Jacques Petit, Pierre Bardin, Bernadette et Philippe Rossignol, « Le décès de Jean Baptiste Belley et son demi-frère Joseph Domingue », *GHC*, 241, novembre 2010, p. 6506-6511.

<sup>48</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>1834.- X<sup>I</sup>80, C<sup>ie</sup> d'hommes de couleur à l'île d'Aix. Arrêté du Directoire exécutif du 3 Prairial An 6 (22 mai 1793), article 11.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Pendant que les trois compagnies étaient mises en place, Bonaparte, pressé de vider le bagne de Brest, confia au général Decaen le soin de constituer une force importante pour aller combattre aux Indes. Elle comprenait entre autres un bataillon de 600 hommes noirs ou de couleur, répartis en 6 compagnies, nommés Chasseurs africains – terme impropre, puisque ces hommes étaient tous antillais, en majorité soldats guadeloupéens issus de l'armée coloniale créée par Victor Hugues, déportés par Richepanse, et soldats domingois déportés par Leclerc et Rochambeau. Ils ne furent jamais embarqués. Dès le début de l'année 1803, de nouvelles dispositions vont être prises, concernant toutes ces unités.

Le 21 mars 1803, Bonaparte décida d'envoyer à Mantoue les trois compagnies stationnées aux îles, pour être intégrées à l'armée d'Italie, où leurs compétences seraient mieux utilisées. Elles prirent le nom de « Bataillon de couleur ». Quant aux 600 hommes du Bataillon des Chasseurs africains dissous, ils furent eux aussi dirigés sur Mantoue, et mis en route le 9 mai. Leur déplacement se fit sous une escorte importante de gendarmerie, tant la crainte était grande que ces hommes, combattants valeureux des guerres aux Antilles, puissent se révolter. Avant leur arrivée en Italie, le Premier Consul publie un arrêté le 21 floréal an 11 (10 mai 1803) prescrivant que les compagnies d'hommes noirs qui se trouvent à Mantoue et celles qui s'y rendent formeraient un bataillon de Pionniers noirs, commandés par des officiers blancs. En réalité parmi les déportés se trouvaient des officiers de couleur, dont quelques-uns cités dans cet article, qui conservèrent leur grade. Dès son arrivée, ce Bataillon comme le prescrivait un article de l'arrêté du 10 mai, fut placé sous les ordres d'officiers du génie pour être employé aux travaux de fortifications.<sup>49</sup>

### **Joseph Domingue Hercule**

Le premier chef en titre de cette unité fut un officier noir, le chef de bataillon **Joseph Domingue**, plus connu et respecté de toute l'armée, sous le nom d'**Hercule**. Figure exceptionnelle comme seuls des événements extraordinaires peuvent les révéler. **Joseph Domingue Hercule** était considéré comme « *un officier supérieur, un des plus braves militaires des armées de la République* ». <sup>50</sup>

Nommé en mars 1803 « chef de bataillon de couleur », il est à Mantoue en avril et le 2 mai il annonce qu'il en a pris le commandement. Ses compétences vont lui permettre de mettre le Bataillon en ordre de marche, ce qui ne fut pas chose facile. En effet, il lui fallut réunir dans cette nouvelle unité des officiers et des soldats ayant combattu ensemble contre les Anglais, ou les uns contre les autres lors des révoltes qui suivirent en Guadeloupe et à Saint-Domingue. Le 23 septembre 1804, le général Gardanne

---

<sup>49</sup> Commandant Carles, « Un régiment noir sous le 1<sup>er</sup> Empire », Carnets de la Sabretache, n° 464, 1967. BnF. 8LC<sup>6</sup>/62.

*Du Pionnier noir au Royal Africain 1802-1813 – Histoire d'une unité noire sous le consulat et le premier Empire*, Mémoire de maîtrise soutenue par Jean Christophe Raguet, Université de Franche-Comté, 1990.

Publications Gérard Berjaud, Rumilly 2010

Voir aussi dans les Documents partagés de la Liste GHC « Chronologie de la déportation et organisation des troupes Pionniers Noirs » par Sandra Willendorf Moqaddem. *NDLR*.

<sup>50</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>1834.XH<sup>3</sup>, Pionniers Noirs, dossiers 2Y<sup>e</sup>1967(2) et X<sup>K</sup>30.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

écrivait « *Hercule et un excellent chef, très brave. Son corps lui doit beaucoup. Il ne lui manque que l'instruction* ».

À quelle date vint-il en France ? Il n'a pas été possible de le savoir. Lui-même devait déclarer être arrivé très jeune à Bordeaux, avec son père, en provenance de Cuba.

Sa carrière militaire commence le 7 octobre 1784 lorsqu'il s'engage dans Champagne Infanterie, compagnie de Malian «*Domingue, nègre, dit Hercule. Fils d'Antoine nègre et de Jeanne négresse. Natif de La Havane, isles espagnolles. Agé de 25 ans – taille 5 P. 3p. 4l. – cheveux noirs – yeux vifs – nez épaté. Visage ovale, une cicatrice au front.* »<sup>51</sup>

Comme on peut le constater sa taille est d'environ 1,72 m, ce qui n'a rien d'herculéen. L'âge indique qu'il serait né en 1759. Pourtant cette date changera plusieurs fois. Celle retenue dans ses états de services est le 19 mars 1761 sur l'île de Cuba, avec cette autre précision : né à Saint-Christophe, île de Cuba. Il s'agit de San Cristobal de la Habana, aujourd'hui nom de la cathédrale de la Havane.

Hercule totalise 9 années de services comme simple soldat dans cette unité, acquérant à n'en pas douter de solides compétences qui ne vont pas tarder à être reconnues la Révolution venue. Le 6 juillet 1793 il passe dans la Légion des Pyrénées (devenue le 22<sup>ème</sup> de chasseurs à cheval). Son inscription dans ce corps montre un état civil différent. En effet, on peut lire « *Dominique Hercule, fils de Grégoire et Élisabeth Charre, né le 6 octobre 1767 à Saint-Domingue, nègre formé...* » [sic]<sup>52</sup>  
Pourrait-il y avoir confusion avec autre engagé antillais à l'homonymie presque identique ? Possible mais non trouvé. Cet état civil pour le moins surprenant ne sera plus jamais cité.

Nommé brigadier le 1<sup>er</sup> nivôse an 3 (21 décembre 1794), puis maréchal des logis le 20 prairial (8 juin 1795) jusqu'au 5 brumaire an 5 (26 octobre 1796).

À cette date, ayant été muté dans les Guides à cheval de l'Armée d'Italie, sous les ordres du futur maréchal Bessièrre, il se fait remarquer à la bataille de Bassano en obligeant deux bataillons croates à se rendre. Ce qui lui vaut d'être nommé sous-lieutenant. Ses compétences vont être mises en évidence lors de la bataille d'Arcole commencée le 15 novembre 1796 et continuée jusqu'au 17 novembre. Bonaparte est en difficulté, il ne peut franchir la rivière Alpone dont le pont principal est battu par le feu de l'ennemi, seul passage dans une région marécageuse. Il va donc trouver Bessièrre qui dispose des Guides non encore engagés, commandés par Hercule. Bonaparte fait venir ce dernier, lui donne ses instructions pour effectuer une manœuvre de diversion, lui laissant le choix des hommes. Il écrit lui-même ceci « *La gauche de l'ennemi était appuyée à des marais, et par la supériorité du nombre en imposait à notre droite. J'ordonnai au citoyen Hercule, officier de mes guides, de choisir 25 hommes de sa Compagnie, de longer l'Adige une demi-lieue, de tourner les marais qui appuyaient la gauche de l'ennemi, et de tomber ensuite au grand galop*

---

<sup>51</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>1834.1Y<sup>C</sup>235, Champagne Infanterie, futur 7<sup>ème</sup> régiment.

<sup>52</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>1834.24Y<sup>C</sup>351, 22<sup>ème</sup> Rgt de chasseurs, p. 6, n° 54.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*sur le dos de l'infanterie ennemie. Cette manœuvre réussit parfaitement. L'infanterie se trouva ébranlée... »*<sup>53</sup>

Parmi les 25 hommes choisis, Hercule avait retenu trois trompettes, lesquels, lorsque les marais furent difficilement franchis et surtout dans la plus grande discrétion, sonnèrent une charge éclatante qui vit les guides, sous les ordres de leur chef, lancés à plein galop, sabres au clair, tomber sur les arrières de l'infanterie autrichienne, laquelle, dans la terreur d'avoir été prise à revers, s'enfuit dans la plus grande confusion. Un tableau célèbre montre le général en chef à la tête de ses troupes, tenant les trois couleurs déployées, franchissant ce fameux pont entré dans l'histoire, laquelle malheureusement n'a pas retenu le nom de celui qui força la victoire sans perdre un seul homme le 16 novembre 1796. Pourtant cette manœuvre réussie de main de maître, au-delà des instructions données, n'allait pas rester sans effet.

Le lendemain de la bataille, le 26 brumaire an 5 (17 novembre 1796) Bonaparte écrira au général Berthier, chef de l'état-major général : « *Le citoyen Hercule est promu à la place de capitaine. J'alloue une prime de 72 francs de gratification à chacun des 25 guides qui l'ont accompagné à la bataille d'Arcole* ».

À ce moment, la pigmentation a disparu, pour laisser la place à, je cite : « *Hercule un officier de mes guides* ». Bonaparte devenu empereur ne l'oubliera jamais, puisque, à Sainte-Hélène, dans ses mémoires, il rappellera ce que fut cette journée, l'action et le nom de celui qui assura la victoire.

La Campagne d'Italie continue pour le capitaine des guides, lequel, précédé de sa réputation de bravoure, participe à la bataille de Rivoli du 14 au 16 janvier 1797, puis au siège et à la reddition de la ville de Mantoue après plus de 6 mois de combat le 2 février 1797. Au mois d'octobre, le traité de Campoformio ayant ramené un calme précaire dans une région découpée en diverses républiques, Bonaparte étant au quartier général à Milan le 11 novembre 1797, accorde 100 sabres d'honneur parmi lesquels Domingue Joseph dit Hercule, capitaine des guides « *pour avoir renversé à la tête de vingt-cinq guides, une colonne autrichienne à la bataille d'Arcole.* » Cette légende sera inscrite sur la lame du sabre.

Hercule ne le sait pas encore mais, dans 6 ans, il reviendra à Mantoue commander le plus célèbre Bataillon Noir de l'Armée d'Italie.

Pour le moment, il est à Monza où il a convolé en justes noces, le 2 juin 1797, en l'église San Giovanni Battista, avec D<sup>elle</sup> Mira Morena, mineure, fille d'Ignazio. Le curé note simplement « *Joseph Dominique, fils d'Antoine, résidant à Suda à la Dominique, chef de brigade commandant le régiment des guides à cheval de Bonaparte... Un moro soldato francese e capitano chiamato Joseph Dominique dit Hercule con Mira Morena* »<sup>54</sup>.

---

<sup>53</sup> Correspondance générale de Napoléon Bonaparte, BnF, 944050, 92 Nap. B/4C1, Au Directoire Exécutif, Quartier général de Vérone. 29 brumaire an V (19 nov.1796).

<sup>54</sup> L'acte intégral en italien m'a aimablement été communiqué par le conservateur du Muséo del Duoma à Monza, que je remercie.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Dans les mois qui suivent, Bonaparte, ayant décidé d'envahir l'Angleterre, va réunir une Grande Armée au camp de Boulogne. C'est la raison pour laquelle, Hercule accompagné de son épouse, en route vers le lieu de rassemblement des troupes, s'arrête à Rouen. Le 25 germinal an 6 (14 avril 1798), le couple se rend chez le notaire Riquier afin de dresser un acte de donation mutuelle. Sage précaution au regard de la carrière tumultueuse de l'époux. Ce dernier signe. Son épouse qui ne sait ni écrire, ni signer, en a profité pour franciser son nom, devenant la citoyenne Merine Rose Morel <sup>55</sup>.

Entre temps, Bonaparte, ayant changé ses plans, a réuni une importante expédition militaro-scientifique qui appareille de Toulon pour l'Égypte le 19 mai 1798. Hercule, à la tête des guides, a embarqué quelques jours auparavant, son épouse étant retournée à Monza.

On va le retrouver à la tête de ses hommes chargeant aux Pyramides, à Saint-Jean d'Acre et surtout à Aboukir où son action et sa bravoure furent décisives contre une redoute et des retranchements qui barraient la route aux Français. Bonaparte étant au quartier général au Caire, le 20 septembre 1798, fera savoir au général Damas que le citoyen Hercule était élevé au grade de chef d'escadron. Pendant cette Campagne d'Égypte, il ne faut pas oublier un autre officier noir, le général Alexandre Dumas, républicain inflexible, commandant en second de l'expédition et de toute la cavalerie, dont les exploits furent eux aussi décisifs dans les combats, notamment aux Pyramides. Ne s'entendant plus avec Bonaparte sur les buts de cette expédition, il décidera de rentrer en France en mars 1799, mais sera retenu prisonnier des napolitains dans la forteresse de Brindisi, après que son navire se soit échoué sur la côte devant Tarente. Il retrouvera la France en avril 1801. Malade, victime de mauvais traitements jusqu'à son décès en février 1805, Bonaparte refusera de s'intéresser à son sort et le poursuivra d'une haine implacable.<sup>56</sup> On aime à penser que Dumas et Hercule furent côte à côte dans les combats.

Ce dernier, rentré d'Égypte malade, ayant reçu de nombreuses blessures, est à Paris le 3 juillet 1800, pour remettre la lettre suivante au premier consul :

*« Mon consul. Après avoir pris les eaux, je me trouve bien portant de mon bras avec la force et capable de marcher à l'ennemi, quand vous aurez la bonté de l'ordonner. Il est malheureux pour moi de me voir aujourd'hui sans place, motivé à la disgrâce de ma maladie [...] et de ne pouvoir toucher mes appointements... »*. Au bas de cette lettre, Bonaparte écrit et signe : *« Il sera employé à la suite de la Garde des Consuls. Paris le 9 thermidor an 8 (28 juillet 1800) »*. Cette position, pour honorable qu'elle soit, ne lui convient pas. En raison d'une certaine mésentente avec Eugène de Beauharnais, l'année suivante, dans une lettre datée du 14 juillet 1801 à l'entête de la Garde des Consuls, il s'adresse directement, une fois encore, au premier consul : *« Honteux depuis mon arrivée d'Égypte de me voir sans commandement. L'on m'a dit que vous deviez former un escadron de chasseurs. De plus d'après les bontés que vous avez eu pour moi et n'ayant d'autre protection que celle que vous voudrez bien m'accorder, je vous prie d'ordonner que l'on me donne du commandement dans l'escadron [...] »*.

---

<sup>55</sup> A.D. Seine Maritime, 2<sup>E</sup>12/161. Aimablement transmis par M. Maroteaux, conservateur.

<sup>56</sup> Claude Ribbe, *Alexandre Dumas, le dragon de la Reine*, Éditions du Rocher, septembre 2002.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Peut-être s'agit-il d'un escadron pour partir à Saint-Domingue avec l'expédition destinée à rétablir l'esclavage, commandée par le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte. Elle appareillera le 22 novembre 1801.

Son impatience prendra fin le 22 mai 1802. Le ministre de la Guerre prévient son collègue de la Marine, le contre-amiral Decrès, que le premier consul a l'intention de faire partir le chef de brigade Hercule à Saint-Domingue, pour être employé à l'état-major du général Leclerc. Le 25 mai, le ministre de la Marine, au reçu de la lettre, interroge son collègue pour savoir s'il est réellement chef de brigade car, fait-il remarquer, il est seulement chef d'escadron à la suite de la Garde, ayant obtenu un sabre et un brevet d'honneur<sup>57</sup>. Une certaine imprécision se manifeste pour fixer la date d'embarquement à Brest, où Hercule doit se rendre immédiatement. Une lettre datée du 3 juin 1802 est adressée à Leclerc pour lui signaler son arrivée.

Or, le 25 mai, le ministre de la Marine prévenait le citoyen Bergevin, commissaire principal de la Marine à Bordeaux, que le citoyen Hercule, chef de brigade s'embarquerait à Bordeaux, au plus tard le 4 juin, chargé de dépêches pour le général Leclerc. Le 20 juin, le ministre de la Marine était informé que « *conformément aux dispositions de votre dépêche, le citoyen Hercule, chef d'escadron des chasseurs à cheval de la garde des consuls, s'est embarqué en ce port avec le citoyen Pellident, maréchal des logis, et François Blanc, domestique, sur le navire l'Heureux, armateur John Gernon, pour le Cap, île de Saint-Domingue* ».

Arrivé sur l'île fin juillet, son séjour y sera de courte durée, et nous ne savons quelles furent les fonctions qu'aurait pu lui confier le général Leclerc. Ce dernier va être victime de la fièvre jaune, comme le furent les 22 000 personnes, soldats et civils, sur les 28 000 embarquées à Brest un an plus tôt.

Il mourra le 2 novembre 1802. Le lendemain, la dépouille mortelle du général en chef, accompagnée de son épouse Pauline Bonaparte, de son fils Dermide âgé de 4 ans, et du docteur Peyre, médecin en chef de l'armée de Saint-Domingue, montent à bord du vaisseau le Swiftsure sous commandement du capitaine de vaisseau Hubert.

Embarquent également 125 autres personnes, entre autres les membres de la Garde personnelle : Dalton, chef de brigade, aide de camp ; Lapointe, chef d'escadron ; Hercule, chef d'escadron de la Garde du général Leclerc ; Abbé, chef de brigade de la Garde ; Lebrun, aide de camp, capitaine ; Burke, chef de brigade de la Garde, aide de camp ; Desessard, chef de brigade. Ce dernier est le frère du général Leclerc. Le cercueil est porté par un sous-officier et quatre grenadiers, tous attachés à la Garde d'Honneur. Parmi les personnes montées à bord du vaisseau, la surprise n'est pas mince d'y trouver inscrit le nom de Sargile « *neveu du chef d'escadron Hercule* ». Ce dernier aurait-il pu avoir quelques liens familiaux sur l'île ? La question est sans réponse.

Embarquent également, comme détenus, 18 autres militaires.

Le vaisseau quitte la rade du Cap le 18 brumaire an 11 (9 novembre 1802). Après un voyage assez agité de 8 semaines, le Swiftsure arrive en rade de Toulon le 9 nivôse

---

<sup>57</sup> ANOM, EE584/36. Je résume toute une correspondance assez longue et répétitive.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

an 11 (30 décembre 1802)<sup>58</sup>. La Garde d'Honneur accompagnera le convoi funèbre jusqu'à Paris où auront lieu les funérailles officielles.

Hercule ne restera pas longtemps sans affectation puisque, le 8 germinal an 11 (29 mars 1803) moins de trois mois après son retour, le ministre de la Guerre lui annonce sa nomination comme « commandant le Bataillon de couleur »<sup>59</sup> qui n'est autre que le futur bataillon des Pionniers noirs.

Il sera le premier officier noir à être décoré de la Légion d'honneur créée le 19 mai 1802. Sa nomination est datée du 24 septembre 1803<sup>60</sup>. À Mantoue, le 25 novembre (23 frimaire an 12), devant le conseil d'administration du Bataillon, Hercule prêtait le serment de fidélité « *Jurer sur son honneur de se dévouer au service de la République, à la conservation de l'intégrité de son territoire [...] et concourir de tout son pouvoir au maintien de la Liberté et de l'Égalité* ».

Il est à remarquer que le papier à entête du Bataillon comporte deux rectifications. À l'origine le bandeau titrait « *Commandant du Bataillon de Couleur* ». Le terme « *Commandant* » est rayé, remplacé par « *le Conseil d'administration* » le terme « *de couleur* » est rayé, remplacé par celui de « *Pionniers* ».

Le conseil précise, concernant les militaires membres de la Légion d'honneur à titre de récompense nationale, que « *le citoyen Hercule, chef de bataillon, avait reçu un sabre d'honneur en qualité de chef d'escadron de la garde consulaire le 27 brumaire an 5 (17 novembre 1796)* ». Il y a ici une erreur. Si la date de remise du sabre est exacte, l'entrée à la Garde des Consuls est du 28 juillet 1800. Hercule sera élevé au grade d'officier le 14 juin 1804. Au cours de cette année, les institutions de la République vont être bouleversées.

Il n'est pas inutile, à ce moment, de citer Victor Hugo, lorsqu'il écrit « Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte »<sup>61</sup>.

Le 18 mai, le Sénat par Sénatus Consulte proclame l'Empire. Bonaparte prend le titre « *d'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup>* ». Pour faire bonne mesure, on institue une fête officielle, la Saint Napoléon, fixée au 15 août, anniversaire de l'Empereur. La même année, les Aigles Romaines, ailes déployées, vont remplacer la Pique Républicaine, sur la hampe des drapeaux de tous les régiments, sauf pour le Bataillon Noir, qui devra conserver la Pique. Cette décision ne convient pas du tout à Hercule qui s'adresse directement à Napoléon, en lui rappelant leur passé vécu en commun dans toutes les campagnes. Napoléon répondra favorablement puisque l'Aigle Impérial sera fixé à la hampe du drapeau des Pionniers avec comme devise « *l'Empereur des Français au Bataillon des Pionniers Noirs* ». Ils le conserveront longtemps, en particulier lorsqu'ils furent intégrés au Royaume de Naples avec le nouvel emblème voulu par Murat (un cheval dressé

---

<sup>58</sup> CARAN, col/Toulon/F<sup>5</sup>/B.

<sup>59</sup> SHD Vincennes, XH<sup>3</sup>.

<sup>60</sup> Légion d'honneur, dossier 1291/42, Fastes, V, 450.

<sup>61</sup> Extrait du poème de *La Légende des Siècles* commençant par « Ce siècle avait deux ans, Rome remplaçait Sparte... ».

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

à la hampe du drapeau). Leur drapeau rappelait, malgré leurs origines, qu'ils avaient été français <sup>62</sup>.

Dans une certaine indifférence, une information venue de l'île d'Haïti indépendante, apprenait au monde que le vainqueur des Français, Jacques Dessalines, venait de se proclamer Empereur sous le nom de Jacques 1<sup>er</sup>, le 22 septembre 1804. En France, il faudra attendre le 2 décembre pour voir Napoléon 1<sup>er</sup> se couronner lui-même après avoir couronné son épouse Joséphine, sous l'œil assez indifférent du Pape Pie VII, dans le chœur de la cathédrale Notre Dame de Paris.

Cette solennelle et mémorable journée a été peinte par David. Son monumental tableau montre tous les dignitaires et invités, paraissant sidérés par l'inattendu et incroyable geste d'orgueil de celui qui força le destin en se faisant proclamer Empereur, admettant que le Pape puisse le couronner.

Parmi les personnes importantes figure « Madame Mère » qui n'était pas présente. En revanche, Hercule qui faisait partie des officiers invités aux fêtes du couronnement n'y figure pas, du moins à ma connaissance. Sa présence officielle est confirmée dans une dépêche signée par le conseil d'administration du Bataillon, en réponse à une demande du ministre de la Guerre, le général Berthier qui s'étonnait de ne pas avoir été averti du décès le 15 décembre 1804 du capitaine Gautras muté par son ordre au Bataillon.

Le 15 février 1805, Hercule signataire de la dépêche, précisait « *que le Ministre n'a pu être prévenu plus tôt, par un oubli du capitaine commandant le Bataillon en l'absence de son chef [Hercule] lors de sa députation au couronnement de sa Majesté.* » <sup>63</sup>

À cette date, le Bataillon est en garnison à Alexandrie, au nord de Gênes, dans le Piémont. En août 1805, la Grande Armée quitte le camp de Boulogne, abandonnant l'invasion de l'Angleterre pour entrer en campagne contre l'Autriche. L'Armée d'Italie sera engagée en Vénétie, Dalmatie et Istrie.

Après une revue passée à Alexandrie par le général Muller, au mois d'août, le Bataillon va combattre à Fiume, port situé sur l'Adriatique en Istrie (aujourd'hui Rijelka en Croatie). Au cours des combats, en décembre, Hercule va être très gravement blessé, ce qui va mettre fin à sa carrière. Il est âgé de 44 ans.

Le 22 janvier 1806, étant à Palmanova au nord de l'Italie, dans le Frioul, où le Bataillon est en garnison, il va écrire au ministre de la Guerre, pour lui faire part de son étonnement, en apprenant que le commandement du Bataillon a été confié à celui qui le commandait pendant son absence, le chef de bataillon Guyard (un blanc) alors que lui-même avait été détaché à la tête des trois Compagnies d'élite.

J'ignore, écrit-il, le traitement qui m'est accordé, ajoutant que « *blessé à l'armée dans la dernière affaire qui eut lieu à Fiume, et m'étant retiré sur l'arrière de la division, j'espérais obtenir dans cet intervalle votre intention [...]. Étant actuellement en*

---

<sup>62</sup> Mémoire de maîtrise, Christophe Raguét, *op. cit.*, p. 53 bis ; Commandant Carle, Carnet de la Sabretache, *op. cit.*

<sup>63</sup> SHD Vincennes, dossier Gautras, 2Y<sup>e</sup>1688.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*convalescence dans la garnison de Palmanova, j'attends votre réponse avec impatience. »*

Avec un certain retard, une réponse lui parvient, rédigée quelque temps auparavant. Par décision en date du 27 frimaire an 14 (18/12/1805), l'Empereur, qui venait de vaincre à Austerlitz le 2 décembre, lui accordait une pension de retraite de 3 600 francs comme chef de bataillon. Il pourra jouir de cette pension jusqu'à son décès.

Hercule se retire alors à Monza auprès de sa femme et de ses enfants : Alexandrine Gabrielle, Louis Alexandre, Antoinette Napoléon, Joséphine Pauline, tous mineurs.

Nous le retrouverons plus tard <sup>64</sup>.

### **Naples et le Royal Africain**

En 1806, Napoléon s'étant proclamé Roi d'Italie, décide de conquérir le royaume de Naples et d'y installer son frère Joseph. De violents combats ont lieu pendant cette campagne, notamment pour la prise du port de Gaète au nord-ouest de Naples. Les Pionniers noirs, enfin reconnus comme d'excellents soldats, s'y font remarquer par leur audace et leur courage, qui furent décisifs pour la prise de la ville. Mais le bataillon y perd la moitié de ses effectifs et devra être reconstitué lorsque Joseph Bonaparte devenu Roi de Naples, voudra l'intégrer dans l'armée napolitaine.

Ce sera fait le 14 août 1806. Après acceptation par Napoléon, le terme Pionniers noirs disparaît pour laisser la place au « *régiment Royal Africain* ».

Notre propos n'est pas de réécrire, on l'aura compris, l'histoire de cette unité, de sa composition, de son organisation technique militaire déjà connues par les publications d'historiens cités en référence, dont les consultations me furent nécessaires, mais c'est avant tout de rechercher dans les archives de l'Armée de Terre, aux Archives Nationales ou Départementales, ce que fut le sort de ces officiers, ainsi que celui des hommes, y compris ceux envoyés au bagne de Corse.

Les combats du Bataillon en Vénétie, Stirie et surtout à Fiume, furent sans doute plus meurtriers que prévus puisque, dès le 5 novembre 1805, le ministre de la Guerre écrivait à Fouché, Ministre de la Police, qu'il « *était nécessaire d'entretenir ce Bataillon au complet, et qu'on pourrait y faire passer des hommes de couleur pour ne pas les laisser à l'intérieur de la France...* » <sup>65</sup>.

On voit resurgir dans cette demande la vieille antienne qu'il faut débarrasser la France des nègres domestiques ou sans fortune, dont la présence peut multiplier les individus de sang mêlé [sic]. Quant à prendre des noirs dans les régiments, il y en a peu et ils sont musiciens [resic].

### **Recensement des noirs en France en 1807**

Après échanges de nombreuses lettres entre ministres, il fut décidé en 1807 d'organiser sous la direction de Fouché, un recensement général de toute la

---

<sup>64</sup> Voir en fin d'article, p. 42 et ss. « Joseph Domingue Hercule, après les campagnes ».

<sup>65</sup> AN, site Pierrefitte, Police, F78444.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

population noire, par couleur, sexe, âge, profession et date d'arrivée en France. Rappelons qu'un tel recensement avait été effectué en 1777, dans toutes les généralités du royaume.

Une remarquable analyse, très complète, très détaillée, de ce recensement, la seule parue à ce jour, a été effectuée par Michael Sibalis. Pour cet article, j'en retiens seulement que sur l'ensemble du territoire, en dehors de toutes les professions authentifiées, il n'y a que 154 militaires hors d'état de servir, étant soit en retraite ou réformés, soit exerçant une autre profession, sur une population de 1 295 personnes venues des îles. Comme le fait remarquer Michael Sibalis, ce chiffre ne comprend pas les individus habitant Paris et le département de la Seine, ni ceux travaillant pour la marine à Brest et Toulon ou ceux du département du Golo en Corse. Un rapport effectué par le général Clarke, Ministre de la Guerre, après le dépouillement, se termine par « *Il ne doit pas s'y trouver (en France) plus de 2 000 (noirs et gens de couleur) et dans ce nombre plus de 400 que leur âge rend susceptible de servir. Mais venus en France pour leur éducation, et d'autres qui exercent des professions utiles, le surplus se compose en grande partie d'hommes qui sont en état de domesticité, ou qui exercent des métiers qui leur procurent des moyens d'existence et on ne peut, lorsqu'ils se conduisent bien, les forcer à entrer en service militaire* »<sup>66</sup>. Le ministre est donc obligé d'admettre qu'il ne peut rien faire pour le recrutement du Royal Africain.

Pour clore les propos du ministre, voici par exemple les 9 personnes recensées dans l'arrondissement du Nord, le 21 septembre 1807<sup>67</sup> :

### Arras

AZA Pierre, Croix en Ternois, 35 ans, Viennois Infanterie, né à Saint-Pierre, depuis 18/19 ans en France

### Béthune

RIQUAISSE Pierre, Alexandrie, retour d'Égypte

TINKER Marie Catherine Aimable, 28 ans, mulâtresse, lingère, née à Saint-Jérôme Petite Rivière, Saint-Domingue, en France en juin 1787

### Boulogne

AUGUSTIN Jean Charles, menuisier, Martinique, arrivé il y a 9 ans

MELCHIOR François, 29 ans, employé au télégraphe, mulâtre, né à Dunkerque

FERAULE François, 23 ans, menuisier, Martinique, depuis 14 ans en France

LUBIN Gilles, Saint-Pierre, 22 ans, domestique

ABRAMY Joseph, 19 ans, domestique, Alexandrie, retour d'Égypte

### Montreuil-sur-Mer

Une jeune négresse amenée dans son enfance.

---

<sup>66</sup> Michael Sibalis, « Les noirs en France sous Napoléon. L'enquête de 1807 », paru dans *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises*, s.d., Yves Benot et Marcel Dorigny, Paris, Maisonneuve et Larose 2003, p. 95-106.

<sup>67</sup> Les relevés par arrondissement se trouvent aux Archives nationales site Pierrefitte, F<sup>7</sup> Police 8444 et 8075 et aux archives de la Défense XH<sup>3</sup>.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Dans les départements du midi ou du sud-ouest, la présence des militaires en retraite entre autres, est plus importante, puisque obligation leur avait été enjointe de résider dans les Alpes-Maritimes et les Basses-Pyrénées.

### **En Corse**

De façon inattendue, le recrutement indispensable, pour compléter le Royal Africain, va être effectué en intégrant des soldats guadeloupéens et domingois, qui avaient lutté pour leur liberté et furent déportés (plus de 1 200) au bagne de Brest. Jugés comme très dangereux, en raison de leurs qualités de combattants, ils furent transportés par bateau, fers aux pieds, à fond de cale pendant quarante jours, du bagne de Brest à celui d'Ajaccio, dès septembre 1802. Mais avant leur retour à une vie de soldat, ils allaient connaître celle réservée aux forçats.

Au début de mes recherches, j'avais lu avec intérêt un excellent article de Francis Arzalier, le premier à ma connaissance sur cet épisode méconnu et dramatique d'une déportation aussi importante, dans l'histoire du Consulat et de l'Empire.

L'auteur, ayant effectué ses recherches dans les archives départementales de la Corse, montre avec la plus grande précision comment fut organisée la vie et quel fut le sort souvent tragique de ces hommes sur lesquels « *les autorités veillent à ce que le régime de ces travailleurs forcés ne soit pas trop adouci. Les noirs doivent être nourris comme forçats à la fatigue.* »

Francis Arzalier démontre également que cette déportation ne fut pas improvisée dans le but de vider le bagne de Brest, mais organisée de façon très détaillée, puisqu'un arrêté des Consuls (comportant 20 articles) paru le 13 frimaire an 11 (4 décembre 1800) ne laissait pas place au doute. Dès cette date était mis en application « *un système de travaux forcés, alimentés par la déportation de milliers d'hommes permettant la mise en valeur du territoire* ». Il commença dès la fin octobre 1802 avec l'arrivée en rade d'Ajaccio des premiers déportés. Combien furent amenés sur l'île pour effectuer les travaux envisagés de fortifications, assèchement des marais, et surtout construction de routes ? F. Arzalier parvient au chiffre de 422 Antillais, dont 239 Haïtiens et 183 Guadeloupéens entre 1802 et 1803 <sup>68</sup>.

Concernant cette déportation en Corse, mon étonnement ne fut pas mince de découvrir aux Archives nationales, dans la série Hospices et Secours, un recensement (jusqu'à ce jour ignoré des historiens me semble-t-il) daté du 24 pluviôse an 13 (13 février 1805) demandé par Arrighi, préfet du département de Corse du Sud.

Intitulé : État des hommes de couleur existant dans le département du Liamone (au Nord d'Ajaccio). Il se présente sur cinq colonnes. Numéros, noms, prénoms, lieux de naissance, âge, observations. Dans la colonne noms et prénoms nous avons deux listes nominatives des « *nègres déportés* » répartis en deux compagnies ; la troisième est une liste aussi nominative des « *nègres condamnés au bagne* » <sup>69</sup>

---

<sup>68</sup> Francis Arzalier, *Déportés haïtiens et guadeloupéens en Corse (1802-1814)*, op. cit., p. 133-154.

<sup>69</sup> A.N. site Pierrefitte, F<sup>15</sup>3498, Hospices et Secours.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

La 1<sup>ère</sup> Compagnie est composée de 55 individus, commandés par le capitaine Dupont, ayant comme adjoints les sergents Louis Lardier et Isidor fils ; les 30 premiers inscrits sont Guadeloupéens, les 25 autres Domingoïens.

Dans la colonne observations, il est précisé que :

36 hommes sont employés aux Ponts et Chaussées ; 3 travaillent en ville chez des particuliers ; 1 employé à l'hôpital militaire de Corte ; 6 sont domestiques chez des particuliers ; 7 estropiés ; 2 femmes, Marie Dagoulée et Joséphine Petit, guadeloupéennes, âgées de 24 et 28 ans. Le plus jeune guadeloupéen est âgé de 12 ans, deux ont 50 ans, deux de 34 à 38 ans, un de 40 ; les 26 restant ont un âge qui varie entre 21 et 28 ans.

Pour ceux de Saint-Domingue, 6 ont entre 30 et 38 ans, et 19 entre 22 et 29 ans.

La 2<sup>ème</sup> Compagnie est commandée par le capitaine Dupuch, secondé par les sergents Bernard Brioux et Pierre Falaise.

Elle est composée de 72 individus se répartissant entre 60 Guadeloupéens et 12 Domingoïens.

32 hommes sont employés aux travaux des Ponts et Chaussées ; 12 aux fortifications ; 20 domestiques chez des particuliers ; 4 travaillent en ville chez des particuliers ; 1 femme, Louise 24 ans, guadeloupéenne ; 1 estropié ; 2 enfants, l'un nommé Daine est âgé de 1 an, l'autre Modeste a 3 ans ; 15 travailleurs ont entre 30 et 40 ans ; deux 48 et 49 ans. Les 40 personnes restantes, originaires de Guadeloupe ont un âge qui varie de 24 à 29 ans.

Pour les Domingoïens, 7 sont âgés de 30 à 34 ans, 5 de 27 à 29 ans.

La dernière liste nominative est titrée : Nègres condamnés, détenus au bagne. Elle est composée de 33 individus, se répartissant en 3 originaires de Guadeloupe, 1 congolais, 4 venus de la côte de Guinée, 25 natifs de Saint-Domingue.

Vingt d'entre eux n'ont pas de condamnations particulières. Sept sont accusés de complicité de crimes. Les six restants sont condamnés comme : vagabond, vagabond voleur, voleur de profession, déserteur voleur, fin voleur [sic].

À cette date, du 13 février 1805, le département de Liamone recense donc 127 déportés, réunis dans ces deux Compagnies formées par décret du 8 thermidor an 12 (27 juillet 1804). Si l'on y ajoute les 33 déportés au bagne, qui forment une catégorie nettement séparée des autres déportés, on obtient un total de 160 personnes déportées des Antilles.

Mais à cette date, il faut également tenir compte d'un autre chiffre tout aussi important, celui des décès.

Au cours d'un entretien téléphonique, le professeur Pierre Boule m'informa qu'il avait effectué un relevé nominatif des déportés décédés dans le département du Liamone. Il eut la courtoisie de me le communiquer et me donna son accord pour le publier (voir annexe I à la fin de cette étude). J'y joins le commentaire qu'il avait fait suivre, étant en total accord avec ses propos, puisque arrivant aux mêmes conclusions.

*« Deux hypothèses expliqueraient cette mortalité catastrophique. La première prend en compte l'arrivée des déportés en plein hiver 1802/1803, et au début du printemps*

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

1803, saison particulièrement propice aux piqûres d'insectes et aux fièvres. On doit y ajouter l'impréparation de l'administration militaire locale qui souligne, dans sa correspondance avec le pouvoir central, les installations de fortune, le manque de nourriture et d'habillement des déportés, dont certains étaient déjà en mauvaise condition à leur arrivée, et auraient donc souffert d'un processus d'acclimatation particulièrement néfaste.

Cette hypothèse est probablement la plus crédible, mais une autre plus sinistre encore peut être proposée. Comme le souligne Francis Arzalier, l'objectif stratégique de l'envoi des déportés en Corse était principalement de rendre carrossable le chemin reliant la plaine d'Ajaccio à la forêt de Vizzavona, de l'autre côté de l'arête centrale de l'île, afin de permettre l'exploitation de cette forêt au profit de la marine nationale. Il est tout à fait possible que de nombreux déportés qui travaillèrent à ce projet, tombés malades ou victimes d'accidents de chantier, décédèrent avant qu'on puisse les transporter à l'hôpital militaire d'Ajaccio et furent enterrés sur place, sans plus de cérémonie. Ceci expliquerait la mortalité réduite de cet hôpital une fois les travaux engagés. Ce qui est certain, c'est que l'état civil de Bocognano, là où était située l'administration du chantier, ne contient aucun décès d'étranger à la commune, ce qui paraît singulièrement suspect. »

Dans cette liste, on relève les noms de 10 déportés des deux Compagnies présents lors du recensement de 1805, ainsi que ceux de 3 bagnards :

1<sup>ère</sup> compagnie : de Guadeloupe : Tayacon Joseph – 3 août 1806

1<sup>ère</sup> compagnie : de Saint-Domingue : Delivrais/Delivres – 28 février 1805

2<sup>ème</sup> compagnie : de Guadeloupe : Valentin Lapointe, 17 juin 1806 ; Jean-Baptiste Griselle, 11 mai 1807 ; Polidor, 8 juin 1806 ; André dit Locau, 14 avril 1807 ; Pierre Bernié, 17 février 1805

2<sup>ème</sup> compagnie : de Saint-Domingue : Ignace Periaque, 24 avril 1807 ; Samson, 10 décembre 1805 ; Daniel Perodin, 4 mai 1806

Bagnards : Guadeloupe : Jean-Baptiste, 14 février 1805. Saint-Domingue : Catiafond (Cayes du Fond) Jean Joseph Cupidon, 22 juillet 1805, Apollon du Cap, 4 février 1807

On remarque aussi immédiatement le décès de Jean-Pierre Mills. Né à Saint-Domingue, mulâtre, député à la Convention nationale où il avait présenté le décret d'abolition de l'esclavage en l'an 2, puis membre du Conseil des Cinq Cents. Déporté avec un autre conventionnel noir Jean Louis Annecy. Jouissant d'un statut particulier, ils recevaient un secours de 40 francs par mois, réservé aux hommes de couleur. Dans une lettre envoyée à Paris en novembre 1806, réclamant ce qui leur est dû, il écrivait « *Nous ne sommes pas vêtus pour la saison dans laquelle nous allons entrer incessamment.* »<sup>70</sup>. Il meurt trois semaines plus tard, le 7 décembre 1806 à Bastia.

La correspondance officielle dont on dispose informe régulièrement les plus hautes autorités de la misérable situation sanitaire dans laquelle vivent les déportés.

Le 1<sup>er</sup> février 1807, le général Morand dresse un état nominatif des hommes de couleur existants dans la 23<sup>ème</sup> division militaire placée sous son commandement<sup>71</sup>.

---

<sup>70</sup> A.N. site Pierrefitte, F<sup>15</sup>3498, Hospices et Secours.

<sup>71</sup> SHD Vincennes, XH3.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Nous avons une liste de 148 Antillais classés par noms et prénoms avec âge, profession avant leur arrivée en Corse, travaux auxquels ils sont employés, genre de service auquel ils sont propres, lieux de leur résidence, observations.

Ils se répartissent en 121 résidents dans le Liamone, 16 sur l'île d'Elbe, 12 dans le Golo. Ils ne sont plus que 74 à être employés aux travaux routiers ; les autres exercent diverses professions (maçons, boulangers, menuisiers, domestiques).

Une place à part doit être faite à **Jean Louis ANNECY**, ancien chef de bataillon, député à la Convention, élu au Conseil des Cinq Cents, en résidence sur l'île d'Elbe, noté asthmatique, vraisemblablement décédé sur cette île. On peut retenir le nom de **TOUREAUX**, maître d'école ayant servi comme officier contre Toussaint.

Citons également **Juste LÉGER**, employé comme écrivain, percevant le secours de 40 francs par mois. Il ne va cesser de réclamer justice contre le sort qui lui est fait.

Des différents courriers qu'il adressera aux autorités, on retiendra que, nommé capitaine des troupes coloniales à Saint-Domingue, il se plaint d'avoir été transporté en France, et je le cite « *presque confondu avec des noirs dont la conduite envers le gouvernement diffèrait autant de la mienne que je diffère d'eux par mes mœurs et mes sentiments.* » Dans une autre lettre, datée de Bastia en mars 1810, il apporte une précision qui semble irréfutable « *qualifié d'homme de couleur, je n'ai cette qualification que parce que je suis né en Amérique, et pour avoir été confondu parmi les noirs qui ont été envoyés dans cette île, attendu que mes père et mère sont français et nés en France* »<sup>72</sup>. Une situation qui embarrasse, on peut le croire, les autorités qui se repassent cette patate chaude.

Il n'est pas possible de présenter tous ces hommes, mais on peut retenir quelques figures marquantes.

**Abraham DUPONT**, 36 ans, noir, né à Saint-Domingue, chef de brigade. Le ministre de la marine Decrès le présente « *comme dangereux, sans moyen, grand partisan de la liberté des noirs* ». Ce qui est un crime pour le ministre. Le général Morand pense différemment. Dans la colonne observations, il rappelle tous les états de service de cet officier depuis 1782, une conduite qui ne mérite que des éloges, le gouvernement lui ayant accordé un secours de 40 francs par mois. Le général lui donne le commandement de la 1<sup>ère</sup> compagnie des hommes de couleur, formée le 27 juillet 1804. Décédé à Ajaccio le 5 mai 1813.

**Éliacin DUPUCH**, 35 ans, chef de bataillon. Lui aussi présenté par le ministre, comme « *homme de couleur, c'est un scélérat ayant des moyens, il serait avec les brigands s'il n'avait pas été arrêté.* »<sup>73</sup> Le général Morand en juge autrement, puisque, après avoir rappelé ses états de service comme officier d'artillerie à Saint-Domingue, ayant rendu de grands services, il lui confie le commandement de la 2<sup>ème</sup> compagnie des

---

<sup>72</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>e</sup>2435.

<sup>73</sup> Sur ces trois officiers, voir l'article de F. Arzalier, *op. cit.*, p. 143-150.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

hommes de couleur. Dupuch perçoit lui aussi le secours de 40 francs mensuels. Il est né en Guadeloupe le 10 février 1772 <sup>74</sup>.

**Nicolas POUILLAQUE**, 27 ans, noir, sous-lieutenant, né à Saint-Domingue. Il est borgne, ayant perdu un œil à Jacmel, contre TousSaint-Louverture. Il se serait évadé de Corse.

**Bernard BRIEUX**, 27 ans, lieutenant, né en Guadeloupe, entré au service en l'an 2. Nommé à ce grade lorsque Victor Hugues forme le 3<sup>ème</sup> bataillon de grenadiers. Avec cet officier a été déportée la plus grande partie de ce bataillon. C'est ainsi que sont cités deux sous-officiers, les sergents : Isidor fils, Baujois Mondésir, et 30 grenadiers. Ils font partie de ceux envoyés en déportation par Richepanse.

**François PHILIPPE** <sup>75</sup>, 26 ans, noir, né à Saint-Domingue, entré au service en l'an 2, lieutenant dans les troupes franches du Port-de-Paix.

Sont également cités 40 officiers domingois avec comme référence « *Officiers faits par Toussaint* ».

Ce recensement montre que 31 de ces hommes sont inaptes à reprendre du service, soit en raison de leur âge (plus de 40 ans) soit à cause de leurs blessures reçues en combattant avec ou contre TousSaint-Louverture.

C'est le cas d'**André dit Loco**, guadeloupéen, âgé de 46 ans, noir, pêcheur avant d'être déporté, marié, propriétaire à la Guadeloupe, noté comme un excellent sujet. Décédé le 14 avril suivant.

**Louis BERTRAND** <sup>76</sup>, âgé de 55 ans, noir, né à Saint-Domingue, entré dans la milice en 1768, militaire en 1775. A fait la campagne de Savannah sous les ordres du général Destin (d'Estaing). Nommé sergent, a conservé son grade jusqu'en 1791. Amené en Corse comme bagnard, servira comme domestique. Meurt à Ajaccio le 28 novembre 1807.

**Louis DESRUISSEAUX**, 46 ans, mulâtre, ex chef d'escadron de gendarmerie au Port-au-Prince. A reçu un coup de feu à la cuisse qui le fait souffrir dans les changements de temps. Jouit du secours de 40 francs mensuels provisoires. En résidence sur l'île d'Elbe.

**Étienne ROUANE**, homme de couleur, né à Saint-Domingue, âgé de 47 ans, ancien militaire, ex-chef de bataillon. « *A combattu contre Toussaint. On a recueilli sur son compte de bons témoignages* ». Travaillait comme maître tailleur à Bastia où il est décédé le 22 juin 1814. S'y était marié le 7 septembre 1812.

---

<sup>74</sup> Bernadette Rossignol consultée n'a pu trouver son baptême à Basse-Terre mais suppose qu'il est le fils naturel du notaire Elie Louis Dupuch né à Bordeaux, venu instrumenter à Basse-Terre Saint-François, dossier élogieux à Vincennes, 2Y°1355.

<sup>75</sup> Ou Philippe FRANÇOIS ?

<sup>76</sup> Ou Bertrand LOUIS ?

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Dans une longue lettre que le général Morand envoie le 21 septembre 1807 au ministre de l'Intérieur, il lui précise « *que depuis un an les hommes de couleur qui se trouvent sur l'île ne sont plus employés par les Ponts et Chaussées, ni par le Génie militaire, ayant été remplacés par huit cents condamnés forçats napolitains pour être employés aux travaux publics, conformément aux instructions de votre excellence* ». Il insiste ensuite sur « *la situation pitoyable des hommes de couleur en Corse et à l'île d'Elbe, réduits à une seule ration de pain par jour, n'ayant pas les moyens de se vêtir [...] leur nudité est extrême et va jusqu'à l'indécence [...]* » ajoutant « *qu'il faut prendre en considération la position malheureuse de ces nègres déportés, qui ne peuvent exister avec une seule ration de pain par jour, et qu'en vertu de l'arrêté du 13 frimaire an 11 (4 décembre 1802), ils devront être utilisés aux travaux publics et percevoir un salaire sur le fond des travaux publics.* » <sup>77</sup>

Le 5 janvier 1808, un dernier recensement nominatif de toute la population de couleur est effectué dans le département du Liamone, identique à celui réalisé en France, selon les instructions de Fouché <sup>78</sup>.

La population recensée s'élève à 128 personnes, dont 2 femmes présentes sur l'état de 1805, et 2 enfants, l'un âgé de 11 ans, l'autre âgé de 3 ans. Pour ces derniers, les âges sont erronés car ils étaient présents en 1805. Tous sont domiciliés à Ajaccio.

La couleur distingue 106 noirs, et 22 mulâtres. Sur sept officiers, 3 sont noirs et 4 mulâtres. Dans la colonne profession, on recense : cultivateurs : 66 – pêcheurs : 19 – menuisiers : 13 – cordonniers : 3 – maçons : 3 – tailleurs : 2. Pour les femmes l'une, Joséphine, négresse, est blanchisseuse, l'autre, Marie Dagoulée, négresse, couturière.

En ce qui concerne les 11 tambours (9 au Liamone et 2 au Golo), une note dans la colonne observations précise que les deux capitaines, des hommes de couleur, ont fait remarquer que « *tous ceux dénommés au présent état, dont la profession n'est pas indiquée, étaient militaires depuis le début de la Révolution au service du gouvernement français* ».

Leurs dates d'arrivée sur l'île sont indiquées avec précision. Un convoi de 46 personnes déportées arrive le 10 brumaire an 11 (1<sup>er</sup> novembre 1802). Un second convoi de 78 personnes est en rade d'Ajaccio le 12 nivôse an 11 (2 janvier 1803). On remarque ainsi que tous ces gens, des civils, transportés dans des conditions sanitaires indignes, arrivent en plein hiver, sur une île au climat totalement différent de celui qui était le leur sur l'île natale. Pour beaucoup il sera fatal.

Le 21 ventôse an 11 (12 mars 1803) débarquaient les deux principaux capitaines : Abraham Dupont et Éliacin Dupuch, suivis le 30 germinal an 11 (20 avril 1803) de deux autres officiers, Nicolas Pouillaque et François Philippe. Certainement le dernier convoi.

Il n'a pas échappé que ce recensement est effectué sur une population qui réside à Ajaccio, et ne présente aucunement la totalité de la population déportée en Corse. Pour connaître tous les détails de cette transportation, je renvoi à l'article de F. Arzalier.

---

<sup>77</sup> Archives Nationales, site Pierrefitte F<sup>15</sup>3498.

<sup>78</sup> Archives Nationales, site Pierrefitte Police F<sup>7</sup>8444.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

La structure militaire évoquée un an auparavant s'est mise en place puisque dans la colonne observation, on indique un régiment d'infanterie légère en formation au Liamone dans lequel servent 9 tambours, l'autre dans le département du Golo intégrant 2 tambours. Il est certain qu'à cette date le départ pour renforcer le Royal Africain à Naples a commencé. Le décès d'Alexis, âgé de 23 ans, né à Saint-Domingue, le 26 avril 1808, en apporte une preuve indirecte puisqu'il indique comme origine « Royal Africain ».

Une importante correspondance va s'installer entre le ministre de la Guerre, celui de l'Intérieur, différents conseillers et le général Morand, lequel, consulté sur l'état des déportés précédemment décrits, répond le 17 septembre 1808 « *Que la plupart ont pris parti dans le Royal Africain, que les deux Compagnies qui restaient à Ajaccio ont été dissoutes et qu'il ne reste plus à Ajaccio que 24 nègres déportés dont 12 en état de travailler, 12 incapables de le faire, dans lesquels il y a 2 femmes et 2 enfants. Ces derniers devront être traités comme les réfugiés des colonies. L'état nominatif n'est plus dans les archives.* »<sup>79</sup>

### **Le Royal Africain**

Certainement moins de 200 déportés en état de porter les armes vinrent à Naples pour compléter les effectifs du Reale Africano<sup>80</sup>. Ils y retrouvèrent un certain nombre de leurs frères d'armes, recrutés à Brest le 21 mars 1803 lorsque fut créée la formation initiale des Pionniers noirs.

Avant qu'ils soient réunis, les Pionniers furent engagés d'août 1806 à janvier 1809, dans les Abruzzes, où ils capturèrent le célèbre Fra Diavolo, en Calabre, enfin à la prise de Capri. Ceci au prix de pertes importantes, notamment en juin 1809 où 45 d'entre eux servant dans l'infanterie de marine à bord d'une canonnière furent pris ou noyés par les Anglais. Le Royal Africain, surnommé Les Maures (I Mori) par les napolitains, premier régiment français composé d'officiers et de soldats noirs ou de couleur, déportés des Antilles, va connaître une dernière transformation. Joachim Murat, qui a succédé sur le trône de Naples à Joseph Bonaparte, a décidé de réorganiser son armée. Le 17 décembre 1810, il signe un décret incorporant dans l'armée napolitaine le 27<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, ultime avatar des Pionniers originels, complété par un recrutement napolitain. Rappelons que les Antillais avaient demandé et obtenu de rester français.

Une Division napolitaine, dont ils vont faire partie, va quitter Naples au début de l'année 1812, pour aller combattre avec la Grande Armée au Nord de l'Europe, en Silésie, en Poméranie, en Saxe. Arrivés à la fin de l'année, ils seront en garnison à Dantzic (Gdansk) avec deux autres régiments napolitains, chargés de protéger l'arrière garde de la Grande Armée en retraite. Au mois de mai 1813, ils participeront aux combats victorieux de Lutzen, Bautzen, puis au mois d'août, le 26, celui de Dresde, victorieux sur les Autrichiens. À cette occasion Napoléon décora de la Légion d'honneur un certain nombre d'officiers et de soldats parmi lesquels des officiers cités dans cet article. Passé ces moments euphoriques, une terrible défaite attendait l'armée

---

<sup>79</sup> Archives Nationales, site Pierrefitte F<sup>15</sup>3498.

<sup>80</sup> Voir leurs uniformes en annexe III.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

française à Leipzig, dans les combats du 16 au 18 octobre 1813. Surnommée la bataille des Nations, elle opposa une coalition des armées russe, autrichienne et prussienne à l'armée française en infériorité numérique. Plus de 300 000 hommes contre 187 000.

Un détail de cette bataille n'est pas inscrit dans les livres d'histoire, laquelle nous envoie un clin d'œil qui ne laisse pas indifférent.

Le 19 octobre était tué le général Rochambeau, ennemi implacable à Saint-Domingue des noirs luttant pour leur liberté, qu'il avait fait déporter, lesquels redevenus soldats français, restés fidèles aux idéaux républicains, tombaient à ses côtés, frères d'armes si le terme n'est pas galvaudé, combattant le même ennemi, pour eux inconnu, avec un courage, un loyalisme et une fidélité hors du commun, dans un pays et pour une cause qui n'étaient pas les leurs. Cette attitude force le respect, fût-il à posteriori.

Pendant qu'une partie du 7<sup>ème</sup> de ligne combat en Saxe, l'autre partie restée à Dantzig, avec les éléments des deux autres régiments napolitains, va subir pendant près d'un an à partir de fin janvier 1813, le siège et les assauts de l'armée russe. Sans entrer dans les détails des combats qui causèrent des pertes importantes, s'ajouteront celles dues à un froid intense et à une épidémie de typhus, causant la mort de milliers de civils et de soldats. La garnison n'ayant plus les forces nécessaires pour forcer le blocus, le général Rapp décida de capituler le 2 janvier 1814.

Le 7<sup>ème</sup> de ligne verra 22 officiers et 542 soldats survivants être fait prisonniers par les Russes qui s'étonnèrent d'entendre des noirs parler français. Ils s'emparèrent des fourgons et surtout de l'étendard du régiment, qui serait conservé dans un musée à Saint-Pétersbourg. Ceci m'a été confirmé par un correspondant à Moscou. Malheureusement tous les drapeaux de cette époque seraient en reclassement, soit au musée d'Histoire des religions à Saint-Pétersbourg, soit au musée historique à Moscou. Il y a actuellement 48 drapeaux des armées napoléoniennes en Russie. Il n'y a pas que les Russes qui furent étonnés de voir des soldats noirs. Nous avons le témoignage du sergent Bourgogne qui écrit dans ses mémoires « *Sur la place (Dantzig), nous vîmes en face du palais où était logé le roi Murat, un régiment de nègres appartenant au roi ; c'était vraiment drôle à voir, des hommes noirs, sur une place couverte de neige. Ils étaient en colonne serrée par division, les sapeurs avaient des bonnets de peau d'ours blancs et les officiers qui les commandaient étaient noirs comme eux.* »<sup>81</sup>

Murat ayant abandonné Napoléon pour rentrer à Naples, le Tsar décida de libérer tous les Napolitains qui regagnèrent l'Italie après avoir traversé la Saxe, la Silésie, l'Autriche pour embarquer à Trieste. La mémoire écrite ou orale des pays traversés, a retenu que cette interminable marche, dans laquelle se remarquaient surtout des hommes venus de lointains pays, fit l'admiration des peuples surpris de les voir passer dans un ordre et une discipline exemplaires.

---

<sup>81</sup> BnF, Mémoires du Sergent Bourgogne, 8° G 14901 (7) cité par Frédéric Berlaud dans Le 7<sup>ème</sup> de ligne Reale Africano, 1811-1815.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Ayant été reconstitué, le régiment entra en campagne contre l'Autriche en mars 1815. Ce fut la dernière. Murat qui avait démissionné après l'abdication de Napoléon, ayant voulu reprendre son trône, fut arrêté et fusillé à Pizzo en Calabre le 13 octobre 1815. Peu de temps après, le 7<sup>ème</sup> de ligne sera dissout.

À cet instant, la question se pose de savoir combien d'hommes, survivants du Bataillon initial formé à Brest en 1803, revinrent de toutes ces batailles, loin de leurs îles natales.

Les archives de la Défense m'ont permis de consulter les dossiers des 17 officiers, dont la plupart se fixèrent à Marseille. Une recherche plus approfondie permettrait d'en retrouver d'autres. Quant aux soldats, aucun dossier n'a pu être inventorié. Il est à peu près certain que dans les fourgons pris par la Russie à Dantzig, devait se trouver le journal de marche du régiment.

Pourrait-il être conservé dans les Archives Militaires à Moscou ?

Il existe aux Archives nationales, dans la série Colonies F/5b/27 un « État nominatif des officiers de tous grades, soldats et autres embarqués à Naples pour être transportés en France ».

Ils arrivent à Toulon, sur la flûte du Roi « le Golo » le 3 mars 1816. Nous trouvons les noms des 39 soldats et une femme.

Dix-huit sont originaires de Guadeloupe, dont 1 sergent et 2 caporaux. 6 sont reconnus vétérans et gardes d'honneur.

Douze viennent de Martinique, dont 1 caporal, 6 sont reconnus vétérans et gardes d'honneur.

Huit sont nés à Saint-Domingue – 2 vétérans, gardes d'honneur.

Un vient de l'île Bourbon.

La femme se nomme Angélique Ducas, épouse de militaire, vraisemblablement de Louis Ducas, martiniquais.

Il n'est pas possible de savoir si ces soldats étaient issus ou non du 7<sup>ème</sup> de ligne napolitain, puisqu'il manque le nom de l'unité à laquelle ils appartenaient.

### **De Naples au dépôt des Égyptiens à Marseille**

Le 20 novembre 1821 le baron de DAMAS, lieutenant général commandant la 8<sup>ème</sup> division à Marseille, écrit au ministre de la Guerre que deux soldats « du ci-devant bataillon des pionniers noirs », Marcel MATHURIN, natif de la Guadeloupe, et Alexandre CÉSAR, natif de l'île de Bourbon « passèrent avec leur corps au service de Naples en 1806 et y formèrent le noyau du 7<sup>ème</sup> régiment de ligne. En 1815, époque à laquelle leurs camarades furent renvoyés de Naples, leur corps se trouvait loin de cette capitale, enfoncé dans les provinces, et ils ne purent rentrer en France avec eux et profiter de la disposition qui permettaient leur admission dans le dépôt des Égyptiens. »

Licenciés, ils arrivent à Marseille, sans ressources ni moyens pour rentrer dans leur pays. « Ils sont encore dans la force de l'âge et je les ai jugés susceptibles de bien servir dans une compagnie de fusiliers sédentaires. » Sinon, Damas demande au ministre de « consentir à ce qu'ils fussent admis avec le secours de 4<sup>e</sup> classe au dépôt des Égyptiens établis à Marseille car ils sont dans le même cas que ceux de leurs camarades qui y ont été admis par votre ordre du 26 mars 1817. »

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Note en marge de la lettre : « La seule chose que nous ayons à faire est de veiller à ce qu'on en débarrasse le dépôt. » <sup>82</sup>

C'est dans ce dépôt qu'avaient été regroupés tous les supplétifs, et leurs familles, qui avaient servi l'armée française lors de l'expédition d'Égypte, surtout les Mamelouks, et été rentrés avec elle.

### **En Italie dans les régiments métropolitains**

D'autres officiers et soldats antillais de couleur combattirent en Italie, intégrés dans des régiments métropolitains. J'ai choisi deux exemples :

#### **Jean Baptiste Cyr LENCLUME**

Né au Lamentin en Martinique en 1773, fils de Louis Calixte Lenclume, mulâtre libre, et de Marie Catherine Poincy. Très jeune il sert dans la milice, puis s'engage à 19 ans comme volontaire national. Entre au service à 20 ans, le 15 octobre 1793, dans le 1<sup>er</sup> bataillon des chasseurs de la Martinique. Il y sera nommé capitaine par Rochambeau « *en raison de la bonne conduite de cet officier, ferme à son poste lorsque le commandant Belgarde passa à l'ennemi...* » (les Anglais).

Fait prisonnier, il s'évade, arrive en Guadeloupe et ira combattre à Sainte-Lucie avec le Bataillon des Antilles. Blessé et fait prisonnier de nouveau par les Anglais lorsqu'ils reprennent l'île, il s'évade et arrive en France le 17 nivôse an 5 (6 janvier 1797). Le ministre de la Guerre le mute à la 13<sup>ème</sup> demi-brigade le 26 germinal an 6 (15 avril 1798), en lui accordant le traitement de réforme de capitaine. La même année, il est à Brindisi au Sud de l'Italie dans les Pouilles. Le général Soult, au quartier général à Tarente, le confirme dans son grade de capitaine le 9 vendémiaire an 10 (1<sup>er</sup> octobre 1801). Muté au bataillon complémentaire de la 69<sup>ème</sup> demi-brigade, il part combattre en Suisse. Très grièvement blessé et laissé pour mort sur le terrain lors de la prise de Lugano. Sauvé, fait prisonnier, puis ramené en France à l'hôpital militaire de Nice ; les officiers de santé, le 5 thermidor an 10 (24 juillet 1802), le déclarent incapable au vu des nombreuses blessures (6 en tout), tant par armes blanches que par coups de feu, de continuer son service. Le conseil d'administration du régiment lui accorde le droit de jouir de sa retraite à Paris. Elle sera de 990,22 F, pour 17 ans 6 mois et 14 jours de service. Il est âgé de 29 ans. Aurait également désiré se retirer à Marseille <sup>83</sup>.

#### **Jacques ORIOL**

Né au Dondon, Nord de Saint-Domingue. Engagé dans la 6<sup>ème</sup> demi-brigade, combattrait les Anglais de 1794 à 1800 à Saint-Marc, La-Croix-des-Bouquets et Port-au-Prince. Toussaint-Louverture le nommera lieutenant le 2 frimaire an 9 (22 novembre 1800). Oriol fera partie des officiers que le Général Leclerc exilera en France dès son arrivée sur l'île.

---

<sup>82</sup> SHD, Pionniers noirs, H3.

<sup>83</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>2351.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Incorporé au 23<sup>ème</sup> régiment d'infanterie (ci-devant Royal) le 1<sup>er</sup> brumaire an 12 (24 octobre 1802) en qualité de tambour maître, il ira combattre dans le Nord de l'Italie, en Vénétie. Blessé deux fois en 1806 et 1809 à Feltre sur la Piave.

À Turin, le 10 janvier 1811, il fait établir un état de ses campagnes et blessures (18 ans – 11 mois – 8 jours) et le joint à une lettre adressée au ministre de la Guerre, le général Clarke, devenu Duc de Feltre, dans laquelle il réclame que son grade lui soit rendu. La réponse qui parvient au colonel commandant le régiment est sans ambiguïté. « *Je vous prévient que les intentions de l'Empereur sont qu'aucun homme de couleur ne puisse commander dans ses armées. Vous voudrez bien faire connaître à M. Oriol que je ne puis accueillir sa déclaration, mais qu'il peut continuer ses services dans le grade qu'il occupe actuellement* ». Je ne sais ce qu'il devint <sup>84</sup>.

### **Joseph Domingue Hercule, après les campagnes**

Comme on a pu le constater, nombreux furent les militaires de couleur, nés aux Antilles qui furent envoyés en Europe, contre leur volonté, participer à des guerres qui ne les concernaient en rien. Souvent mal récompensés, en raison de leurs origines. Pour clore l'histoire de ces destins individuels bien oubliés, inscrits dans la Grande Histoire de notre Pays, nous allons retrouver un des officiers noirs les plus respectés des armées du consulat et de l'Empire, dont le grade d'officier supérieur était en contradiction avec l'interdiction de commandement pour les hommes de couleur. Il s'agit du chef de bataillon **Joseph Domingue Hercule**.

Hercule s'est retiré dans sa famille, à Monza, près de Milan, pour se remettre des sérieuses blessures reçues à Fiume, qui l'obligèrent à quitter le service. On peut l'imaginer suivre, avec quelques regrets de ne pouvoir y participer, l'évolution du bataillon des Pionniers noirs, qu'il avait formé à partir d'éléments aux valeurs diverses, pour en faire, grâce à ses compétences, une unité à la discipline et l'efficacité reconnues.

Il prendra sa retraite à Monza le 4 janvier 1809 et percevra une pension de 3 600 francs, par décision spéciale de Napoléon. En effet, elle sera égale à la totalité de son traitement d'activité. Sauf erreur, la retraite d'un chef de bataillon était de 1 800 francs. Il conservera le droit de percevoir la totalité de cette pension jusqu'à son décès. À sa retraite, il totalisera 27 ans de service.

Au cours des années, il ne va cesser d'écrire directement à l'Empereur ou à ses ministres dont certains, avec qui il a combattu, ont acquis des grades et des titres qu'il estime avoir tout autant mérité. Ainsi le 24 décembre 1807, il demande au grand chancelier de la Légion d'honneur que Napoléon lui accorde la décoration au titre de commandant, puisqu'il a été élevé au grade d'officier. La réponse fut évidemment négative.

Le 26 mai 1808, autre lettre adressée au général Clarke pour que l'Empereur et Roi lui accorde un commandement de place, tout en conservant sa pension, ajoutant « *qu'étant encore jeune, il est radicalement guéri de ses blessures, reçues avec*

---

<sup>84</sup> SHD Vincennes, 2Y<sup>E</sup>3083.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*honneur au champ de bataille.* » En marge, une note précise que cette demande a déjà été refusée.

23 avril 1809 : missive au ministère faisant part de son désir d'être nommé commandant d'armes aux armées actives. Un chef de bureau transmet cette demande au ministre Tabaries, en soulignant les états de service de M. Damingue dit Hercule [sic]. La réponse du ministre montre un racisme qui se passe de commentaires, lorsqu'il écrit « *M. Hercule est nègre, je ne pense pas qu'à raison de sa couleur cet officier puisse être employé dans un commandement quelconque.* » Pour justifier ses propos, il ajoute « *il s'est mal conduit sous le rapport des finances dans le Bataillon des Pionniers Noirs. Il faut le laisser dans la situation où il se trouve.* »

Il est vrai, alors qu'il était en déplacement, Hercule fut faussement accusé d'avoir effectué des opérations frauduleuses avec les finances du Bataillon. En réalité, cette affaire fut le fait de trois officiers, lesquels pris la main dans le sac, en accusèrent Hercule. Une enquête rapidement menée démontra l'innocence totale du chef de bataillon.

Le 15 janvier 1810, dans une véritable supplique, il demande au maréchal Berthier (devenu entretemps Prince de Wagram et de Neuchâtel) de l'aider à recevoir en Italie les trois mille francs que lui a accordé l'Empereur « *pour m'aider à secourir ma famille et me tirer de l'abîme de misère où je suis plongé [...]* ». Il rappelle qu'ayant effectué la même demande au ministre de la Guerre de France, il n'a reçu aucune réponse. Le 20 janvier, Berthier expédie la demande au ministre de la Guerre avec ce commentaire « *Je vous envoie mon cher Duc de Feltre [général Clarke] une lettre de ce pauvre diable d'Hercule. Je vous ai adressé la décision de l'Empereur qui lui accorde trois mille francs. Si, comme il le dit, il n'a pas touché cette gratification, vous ferez une bonne œuvre en la lui faisant toucher le plus tôt possible. Mille amitiés...* ». Une note marginale demande « *voir si la décision est dans son bureau et expédier l'ordonnance sur les payeurs de l'armée d'Italie. Il faudra en prévenir S.A.S. le Prince de Neuchâtel* ».

On ne peut s'empêcher de penser que Berthier aurait pu demander à Clarke de régler rapidement ce retard de paiement sans y ajouter des propos d'une commisération lourdement ironique et blessante, à l'égard d'un officier dont ils connaissaient la carrière.

Dans les années qui suivent, loin du calme de Monza, la France va connaître une suite de désastres ayant pour cause les guerres incessantes menées par Napoléon, en Espagne (1808-1814), en Russie puis en Allemagne (1812-1814). Les revers qui s'ensuivirent vont provoquer la désintégration totale des conquêtes de la Révolution et de l'Empire, alors à leur zénith. Les armées françaises sortirent laminées de tous les combats et surtout de la retraite de Russie où les pertes humaines furent immenses. Les pertes en chevaux furent telles que la cavalerie disparut. Malgré son courage, notre armée, en infériorité numérique, ne put empêcher la coalition des armées russe et prussienne d'envahir le territoire national dès le début de 1814. En moins de trois

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

mois, elles arrivèrent à Paris qui capitula le 31 mars 1814. D'autres villes, pour éviter leur destruction, avaient remis leurs clefs aux vainqueurs <sup>85</sup>.

Napoléon avait abdiqué le 6 avril et ayant fait ses adieux à Fontainebleau à la Garde, embarqua pour l'île d'Elbe le 24 accompagné d'une suite d'environ 1 000 personnes. L'histoire ne se répète pas dit-on, mais dans le cas présent elle bégaie ironiquement. Napoléon, Empereur déchu, va devenir le petit roi éphémère d'une île de 220 km<sup>2</sup> environ, qu'il avait transformé en bagne où furent déportés des Antillais révoltés 12 ans auparavant.

La France retrouve ses frontières d'avant la Révolution, et voit revenir les Bourbons avec l'entrée du roi Louis XVIII aux Tuileries le 3 mai 1814. Parmi les décisions prises au cours de cette première et courte Restauration figurent le licenciement de milliers de soldats et la mise en demi-solde des officiers retraités. Une ordonnance royale va obliger les pensionnés de l'État, résidant à l'étranger à rentrer en France s'ils veulent continuer à percevoir leur retraite. Accessoirement, le roi supprimera la Saint-Napoléon au mois de juillet.

Ainsi retrouvons-nous Hercule dans l'obligation de quitter Monza, venir s'installer à Paris avec sa famille dans le courant de l'année. À partir de 1817 son adresse définitive sera 40 rue du Cherche-Midy.

Un nouveau bouleversement attend notre pays avec le retour de Napoléon parti de l'île d'Elbe le 1<sup>er</sup> mars 1815. Débarqué au Golfe Juan, son avancée sera irrésistible. Les généraux chargés de l'arrêter ne pourront s'y résoudre et se rallieront, dont Ney « *le brave des braves* ». Il le paiera de sa vie au retour des Bourbons, et sera fusillé le 7 décembre 1815, place de l'Observatoire. Les journaux hostiles à ce retour changeront leurs unes au fur et à mesure de la progression et finiront par titrer « *L'Aigle vole de clocher en clocher* ». Il arrivera le 21 mars à Paris, que Louis XVIII avait quitté la veille pour se réfugier en Belgique à Gand. Ce qui aurait permis aux milieux aristocratiques de se distraire en créant une chanson dont les paroles au refrain sont « *Rendez-nous notre Père de Gand* ».

Le 27 mars, Napoléon redevient empereur par décision du Conseil d'État. Nous ne pouvons entrer dans le détail des nouvelles décisions qui vont intervenir, pendant cette période entrée dans notre histoire sous le nom des « Cent jours ».

Le 4 avril, le chef de bataillon Hercule n'est pas resté insensible au retour de son Empereur. Il lui écrit directement rappelant qu'il avait eu l'honneur d'être associé à la gloire de l'Armée « *que vous commandiez personnellement. La France exulte [...] voyant le souverain qu'elle s'était irrévocablement décernée. Se sentant lui-même animé d'une nouvelle vigueur, est sorti spontanément de sa retraite pour voler de nouveau auprès de votre Majesté [...]* ». On ne connaît pas la réponse mais il semble bien avoir été entendu.

Parmi les décrets signés au Palais de l'Élysée, celui daté du 29 mars, n'a pas eu l'effet escompté, car venu bien tard. Il s'agit du décret abolissant la traite des noirs.

---

<sup>85</sup> Dans la cathédrale de Kazan en Russie, accrochées au mur, on peut voir les clefs des villes de Nancy, Avène et Mons.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

« Il ne pourra être introduit pour être vendu dans nos colonies aucun noir provenant de la traite française ou étrangère. »

Paru au bulletin des lois n° 32 le 31 mai. Des historiens pensent que Napoléon a voulu prendre de vitesse le congrès de Vienne qui avait décidé que la traite devait être abolie.

Hercule quant à lui va demander à Napoléon, au mois de mai, la possibilité de former à Paris une compagnie de 60 hommes de couleur. Le Conseil d'État est d'accord. Le même mois un autre officier de couleur, connu sous le nom de Zamore, dont le vrai nom est Antoine Marie Check Matoula, originaire de l'Inde, fait la même demande, ainsi que le général Clausel commandant la 11<sup>ème</sup> division à Bordeaux, pour former à Bordeaux des compagnies d'hommes de couleur. Les compagnies au nombre de six seront réunies en bataillons. L'article sept permet aux hommes de couleur qui sont en France et désirent prendre du service, à être admis et dirigés sur Bordeaux. Pour la solde, ces hommes seront assimilés aux bataillons d'infanterie légère, leur uniforme sera bleu impérial. Décret paru au bulletin des lois le 2 juin 1815.

Malheureusement, aux archives de la Défense, de très nombreux documents du plus haut intérêt concernant la création de ces compagnies, énumérés dans l'inventaire initial, ont totalement disparu du carton n° XK<sup>22bis</sup> <sup>86</sup>.

Le 4 juin 1815, Hercule s'adresse une fois encore, la dernière sans doute au regard de la date, à Napoléon en regrettant, bien qu'ayant été désigné pour sa suite, n'avoir reçu aucun poste à ce jour. « Si Hercule (ancien chef d'escadron de votre garde) fut le seul à ne pas être employé, il se regarderait déshonoré. Il veut servir la patrie et son prince et partager les dangers dans la lutte qui se prépare... ».

Napoléon quitte Paris pour prendre la tête de son armée. La fin des Cent jours est proche. Après quelques batailles, le 18 juin à Waterloo, l'Empereur est lâché par ses troupes. Seul le général Cambronne et la Garde, dans un héroïque dernier combat, sauvent l'honneur. La petite histoire a voulu seulement retenir, et sans preuve, la brève et forte réponse verbale que le général Cambronne répondit au duc de Wellington qui lui demandait de se rendre.

Revenu à Paris, Napoléon abdique en faveur de son fils. Quelques semaines plus tard il quitte la France, le 15 juillet, et se rend aux Anglais qui vont l'envoyer dans un lointain exil, sans retour, sur l'île de Sainte-Hélène.

La Royauté remplace l'Empire. Louis XVIII retrouve son trône. Une période très agitée et sanglante avec la terreur blanche, va secouer le pays.

Hercule, pour ce qui le concerne, ne semble pas très affecté pendant cette période. Le 16 mars 1816, il s'adresse au ministre de la guerre, le duc de Feltre, lui annonçant qu'il vient d'obtenir la grâce que son fils Louis Alexandre puisse entrer gratuitement au lycée d'Orléans, le ministre de l'intérieur lui ayant permis de s'abstenir du paiement des 200 francs du trousseau, parce que précise-t-il « chargé d'une nombreuse famille,

---

<sup>86</sup> Au cours des années 2007 à 2010, je me suis adressé aux conservateurs en chef, leur signalant les disparitions constatées. Ces autorités ayant reconnu le bien-fondé de mes demandes ne purent retrouver ces documents malgré les recherches entreprises.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*au lit retenu par une hémorragie que constate le certificat du médecin ci-joint, je désirerai qu'il plaise à votre excellence de bien vouloir donner des ordres afin qu'il me soit assuré une somme de 300 francs pour assurer le trousseau de mon fils et qu'il puisse se rendre à Orléans au lycée afin d'y poursuivre ses études... ».* Il en profite pour rappeler les services rendus à l'État comme officier supérieur, mais également la gêne que lui cause le retard de paiement de sa pension de retraite et ses appointements de la Légion.

La lettre reçue le 20 mars portera une note marginale indiquant qu'on ne le trouve pas sur le contrôle des soldes de retraite, mais inscrit au Trésor. La réponse du ministre en date du 20 mai est un refus courtois mais ferme, compte tenu de sa solde de retraite de 3 600 francs, qui ne lui permet pas d'obtenir le secours sollicité, surtout est-il précisé après la remise que vous a faite le ministre de l'Intérieur. Le duc de Fetre, qui l'estime, lui confirme avoir voulu proposer au Roi d'accorder le secours mais que la situation des finances ne le permet pas.

Nous allons effectuer un retour sur la première Restauration pour évoquer, brièvement une situation particulière, très compliquée, qui concernera de façon inattendue notre chef d'escadron. Il s'agit des relations entre la France et son ancienne colonie, Saint-Domingue, devenue indépendante le 1<sup>er</sup> janvier 1804, sous le nom d'Haïti. Il est évident que les guerres en Europe avaient occulté en France les conséquences de cette indépendance, d'abord sur le plan politique puisque Haïti est la première République noire, et surtout économique par la perte des richesses produites. Dès la paix revenue après le congrès de Vienne, le désir de rétablir l'autorité française sur l'île se fit jour. Le pouvait-on militairement ? Non. Malgré tout en 1814, le ministre de la Marine, Malouet, avait mis au point un projet de reconquête irréalisable qui fut abandonné. Louis XVIII préféra envoyer une mission diplomatique pour convaincre les dirigeants haïtiens d'accepter le rétablissement de l'autorité française. L'île à ce moment était coupée en deux états. Au Nord le royaume du Roi Christophe avec Le Cap comme capitale, et la République du Président Pétion au Port-au-Prince. Tous deux évidemment refusèrent toute discussion aliénant leur indépendance.

Il faut attendre la seconde restauration pour que Louis XVIII envoie une nouvelle mission diplomatique, pour tenter de convaincre les deux chefs d'état haïtiens d'accepter, sous son « *Autorité* » (sic) de rétablir les relations commerciales entre la France et les deux états.

Dans le but de faciliter la reprise des négociations, le Roi décida que la nouvelle mission serait composée d'anciens colons et d'anciens fonctionnaires. Le chef en était le vicomte de Fontanges accompagné de MM. Esmangart, conseiller d'état, commissaire, du colonel Jouette, commissaire, Colette, commissaire et Laujon, secrétaire. Un autre ancien colon Dupetit Thouars avait été désigné mais il mourut durant la traversée. Deux autres secrétaires étaient retenus, MM. Ledue et Fournier, hommes de couleur. Le vicomte de Fontanges était assisté de deux chefs d'escadron : Hercule Domingue et Noël Étienne Delor, homme de couleur né au Cap Français. Tous deux s'étaient connus à la Garde des Consuls, Delor ayant le grade de brigadier. Pour cette mission, ils avaient rang d'aide de camp.

Quelles ont été les raisons qui ont pu motiver la nomination de ce dernier, alors en retraite, reprenant du service dans une mission temporaire créée par Ordonnance

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

royale, que signe le ministre Dubouchage le 28 juillet 1816 ? Il est évident qu'Hercule ne possède aucun des critères retenus, n'étant ni ancien colon ou ancien fonctionnaire. Les six mois passés sur l'île comme chef de la Garde du Général Leclerc en 1802 auraient-ils pu être retenus ?

Ce n'est pas impossible, si l'on veut bien s'attarder un instant sur une hypothèse, bien mince à vrai dire, qui aurait servi de base pour composer cette seconde mission. On peut en effet imaginer, dans l'esprit de ceux qui la composèrent, avoir voulu recréer les 3 couches sociales de l'ancienne société domingoise. Les blancs anciens colons, les hommes de couleur anciens fonctionnaires et les noirs.

Hercule pourrait-il avoir été confondu avec un homonyme, Joseph Domingue, né à Saint-Domingue, capitaine de gendarmerie, demi-frère du premier député noir à la Convention Jean Baptiste Belley ? Ce n'est pas impossible (voir notice n° 44). Hercule ayant séjourné sur l'île, officier supérieur, décoré, respecté, au patronyme symbolique, pourrait ainsi avoir été retenu pour représenter cette troisième composante. Aucun lien familial n'a pu être trouvé avec les précédents.

Malheureusement les conditions mises par la France pour la reprise des relations entre les deux pays furent jugées inadmissibles par le président Petion, le seul ayant accepté de recevoir les envoyés de Paris, après leur avoir fait savoir, sèchement, qu'il n'était pas question de toucher à la liberté et à l'indépendance du peuple haïtien.

Arrivée sur l'île en octobre 1816, la mission revint en France un mois plus tard. Il faudra attendre une ordonnance de Charles X en avril 1825 pour que la France « concède » (sic) cette indépendance contre le paiement d'une énorme indemnité financière. Mais ceci est une autre histoire.<sup>87</sup>

Dès leur retour Louis XVIII autorise le vicomte de Fontanges à récompenser les membres de la Commission. Seront distribuées 6 légions d'honneur et 2 croix de Saint-Louis. Elles seront décernées aux deux aides de camp. Noël Delor sera également élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur<sup>88</sup>. Hercule Domingue sera le premier et seul officier noir à être reçu chevalier de Saint-Louis. Une ordonnance royale du 29 octobre 1817 confirmera cette élévation.

À Paris, pendant cette absence de 6 mois, le 12 septembre 1816, l'épouse va s'adresser directement au Roi pour lui faire part de ses difficultés financières depuis le départ de son mari. Ne sachant ni lire, ni écrire, elle fait rédiger sa supplique par un écrivain public, habile dans l'art de trouver les mots qui ne peuvent laisser insensible. Son mari aurait accepté cette mission « *pour se rendre utile à la cause des Bourbons qui fut toujours dans son cœur* » formule convenue en ses temps redevenus royaux. Son mari avait dû contracter d'importantes dépenses pour ses frais de voyage et équipements, n'ayant touché pour se faire que 2 700 francs alors que les autres personnes en avaient perçu 4 000. Ajoutant que les 18 mois de traitement comme officier de la Légion d'honneur n'ont pas été payés. Ayant 4 enfants et sa mère âgée de 75 ans, presque infirme, à sa charge, souhaite un secours qui puisse l'aider

---

<sup>87</sup> François Blancpain, *Un siècle de relations financières entre Haïti et la France (1825-1922)*, L'Harmattan, 2001.

<sup>88</sup> Dossier 717/38.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

à exister. Elle termine en « *priant Dieu pour la conservation des jours précieux de votre Majesté...* » autre formule habituelle pour s'attirer les bonnes grâces du monarque. Ce type de réclamation n'a rien d'exceptionnel car il décrit une situation financière obérée par les dettes de l'État, militaires notamment, et revient comme un leitmotiv plaintif dans toutes les correspondances arrivant aux ministères.

En juillet 1817, Hercule écrit au maréchal comte de Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la Marine, lui rappelant qu'il a eu l'honneur de servir sous ses ordres en Italie, et l'informant qu'ayant accompagné au Port-au-Prince le lieutenant général vicomte de Fontanges en qualité d'aide de camp, et mérité d'être nommé chevalier de Saint-Louis, il « *voudrait être employé lorsque l'occasion se présentera dans une des colonies françaises... et sollicite pour donner plus de détails une audience particulière...* ». signé Damingue et non pas Domingue dit Hercule. Une réponse négative lui parviendra à la fin du mois d'août.

Le 24 décembre 1817, nouvelle lettre à Gouvion-Saint-Cyr dans laquelle il s'estime victime d'une injustice car, lorsqu'il accepta la mission temporaire, ce fut sur la promesse qu'il serait nommé colonel, avec la croix de Saint-Louis. Il fut le premier, écrit-il, à descendre à terre au Port-au-Prince. Depuis son retour, il a reçu la croix de Saint-Louis, sans autre récompense, ce qui n'est pas le cas de ceux venus avec lui, lesquels ont obtenu grades et récompenses. Il espère que sa juste réclamation sera prise en compte. En marge Gouvion-Saint-Cyr a écrit « *Parlez-moi lundi de cette affaire* ».

Le 8 janvier 1818, un projet de réponse est soumis au ministre précisant que « *la réclamation de M. Damingue (Hercule) homme de couleur, chef d'escadron en retraite, n'est pas fondée, puisqu'il n'existe, au bureau, aucune trace de promesse qui lui aurait été faite lors de son départ à Saint-Domingue* ».

Cette promesse aurait-elle pu lui avoir été faite ? Sans aucun doute mais verbalement, ce qui n'engageait en rien et ne laissait pas de trace.

Nouvelle réclamation le 2 mars 1819. Hercule dresse un état très complet de ses services pour que lui soit accordé la somme de 4 000 francs perçue par ses camarades, alors que lui n'a touché que 2 000 francs, ainsi que le grade de colonel surnuméraire.

Pour donner plus de force à sa demande, il envoie ses états de service à La Fayette. Ce dernier va s'adresser au ministre de la Marine et des Colonies en lui faisant remarquer « *les services, le mérite du chef d'escadron Hercule et la justice de sa réclamation sont autant de motifs pour le recommander particulièrement à Monsieur le Ministre de la Marine. Signé La Fayette.* » Cette importante intervention sera sans effet.

Quelque peu découragé, notre chef d'escadron va faire savoir au ministre qu'il se soumet à la décision prise de ne pouvoir lui accorder la somme demandée et le grade de colonel. Il souhaite que lui soit remis l'état de ses services dont il a besoin, étant sur le point de quitter la capitale.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Avant de partir, il va demander que lui soient accordés les secours reçus par les réfugiés de Saint-Domingue. Si nous n'avons pas la pétition envoyée, nous connaissons la réponse du ministre de l'Intérieur à son collègue du ministère de la Marine. Le 26 janvier 1820, après avoir rappelé les termes de la demande, on peut lire « *le pétitionnaire ne paraissant pas être reconnu propriétaire à Saint-Domingue, je ne puis sous ce rapport accueillir la demande de cet ancien militaire... signé le Comte de Caze* ».

Le 18 avril 1820, Joseph Domingue dit Hercule, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décède à son domicile 40 rue du Cherche-Midi, âgé de 59 ans<sup>89</sup>. Il n'y aura aucun inventaire après son décès. Le 24 mai, chez le notaire Desprez<sup>90</sup>, sera établi un acte de notoriété, reconnaissant que les héritiers sont Alexandrine Gabrielle, Louis Alexandre, Joséphine Pauline et Antoinette Napoléon, tous mineurs. La veuve rappelle la donation passée entre eux chez Riquier le notaire de Rouen, le 24 germinal an 6 (13 avril 1798).

Hercule n'ayant laissé aucune fortune, et le paiement de sa solde de retraite de 3 600 francs, égale à son traitement d'activité, accordée par Napoléon le 18 décembre 1805, cessant d'être versée à son décès, sa veuve va connaître de graves difficultés financières.

Dès le mois d'août 1820, elle ne va cesser de s'adresser au ministre de la Guerre, pour que lui soient accordés des secours. Pour cela, elle s'appuie sur une ordonnance de Louis XVIII, datée du 14 août 1814, dont l'article 4 permettait au Roi d'accorder des pensions ou des secours aux veuves et aux orphelins de militaires ayant rendu des services distingués à l'État. Le Marquis de Lauriston, Pair de France, appuie sa demande d'obtenir une pension d'exception de secours de 450 francs, justifiée par les éminents services, tous décrits, rendus par son époux, lequel « *a laissé une veuve mère de 4 enfants en bas âge, ayant de plus sa mère âgée de 74 ans* ».

Le ministre fera répondre « *Il y a tant de militaires qui en ont tout autant (de services) que le Sr Damingue, que s'il fallait donner des secours à toutes les veuves qui sont dans le même cas, l'article 4 de l'ordonnance ne serait plus exécuté d'exception. Je ne pense pas que la demande puisse être acceptée. Le ministre doit se borner à lui accorder des secours...* ». Le secours obtenu sera de 50 francs.

Jusqu'en 1838, les mêmes demandes se succéderont années après années. On ne peut les détailler, mais simplement citer les dates.

Août et septembre 1820 elle obtient l'appui d'Esmangart. Juillet 1821, en marge est écrit « *accorder 100 francs y compris les 50* »<sup>91</sup>. Exception cependant pour la lettre du 31 juillet 1823. Le marquis de Lauriston renouvelle son appui, pour que le fils Louis Alexandre soit admis à Saint-Cyr comme élève du gouvernement à part entière, ayant fini ses études au Lycée d'Orléans au mois de janvier, âgé de 18 ans. Il y était entré au frais du gouvernement. Le marquis de Lauriston rappelle au ministre de la Guerre la demande de pension de Mme Damingue, dont le mari « *a laissé des souvenirs*

---

<sup>89</sup> AN et Archives de la Seine, DQ<sup>8</sup>845.

<sup>90</sup> AN, MC/ET/I/778.

<sup>91</sup> Voir cette lettre en annexe II.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*honorables dans mon département, je suis d'autant plus disposé à appeler de nouveau votre intérêt sur la veuve de cet officier pour mettre son fils en état de présenter le concours d'entrée à Saint-Cyr ».*

Le 10 septembre, le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine lui fera savoir, malgré la recommandation de M. le Marquis, que « *son fils ne pourra avoir la place gratuite, elles sont réservées aux seuls élèves de la Flèche* ». Celle qui signe toujours « *Veuve Hercule* » répondra que son mari n'a jamais été excepté pour les combats, et pour ne plus avoir son fils à sa charge, elle se trouvera obligée de l'envoyer au service en Italie. En juin 1827, elle demandera que sa mère soit reçue à l'hôpital des Incurables <sup>92</sup>.

De ses trois filles deux décédèrent à Paris, Antoinette Napoléon le 7 mars 1822, âgée de 11 ans, Gabrielle Alexandrine le 22 septembre 1830, âgée de 29 ans. Les quatre enfants étaient nés à Monza. Je n'ai pu mener cette recherche à son terme, mais on peut croire que tous finirent leurs jours à Paris.

Il n'aura pas échappé que ces demandes répétitives, lassantes voire larmoyantes, irritantes pour leurs destinataires, reçurent toutes une réponse négative, s'appuyant uniquement sur des textes administratifs où l'humain est souvent absent, malgré l'appui de personnalités éminentes. De nos jours, il ne serait pas malséant qu'une plaque soit apposée au Pont d'Arcole à Paris, pour rappeler aux passants le nom de celui qui fut le véritable vainqueur le 16 novembre 1796.

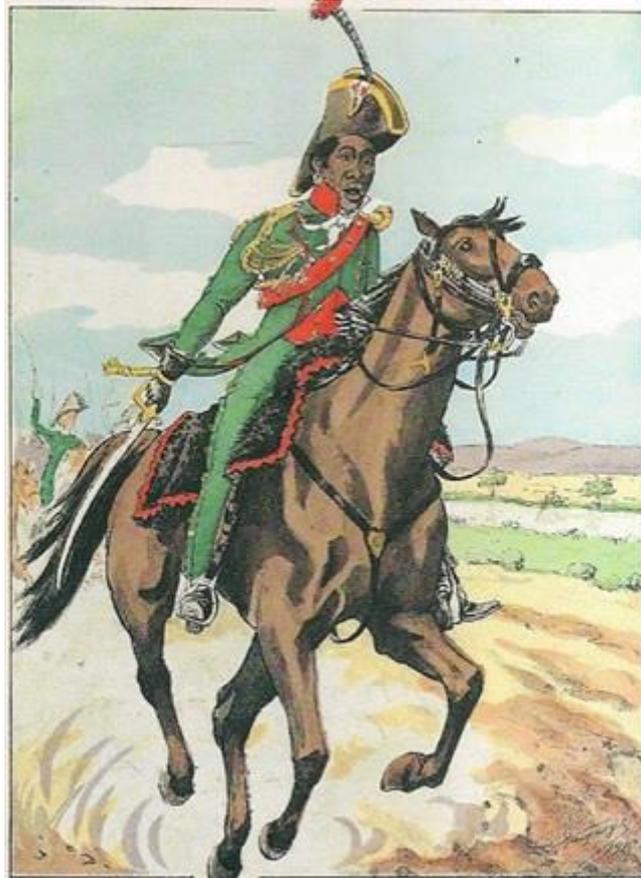
Au soir de sa vie, Hercule Domingue, certainement déçu de n'avoir pu obtenir le grade de colonel qui lui avait été promis, on n'en peut douter, revivait-il les charges menées à plein galop en Italie, en Égypte ? Pensait-il à ce bataillon de Pionniers qu'il avait formé et dont il était si fier, ou encore d'avoir été invité au Sacre à Notre Dame ? Qui peut répondre ? Pour ce faire, il tenait peut-être ce sabre, symbole de son action décisive à Arcole, tout ayant accroché sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur et celle de Saint-Louis.

Ces objets, colifichets pour certains, résument malgré tout la vie d'un homme exemplaire, acteur et témoin des bouleversements de l'histoire, frère d'arme d'autres oubliés de ces bouleversements, venus eux aussi des lointaines colonies, auxquels cet article a voulu, modestement redonner vie.

---

<sup>92</sup> Toute cette correspondance est conservée à Aix-en-Provence dans la série Colonies EE584/36, ainsi que le dossier de son mari qui complète les archives de la Défense 2y<sup>c</sup>1967(2) et 3Y<sup>f</sup>12944. On peut retenir dans la série Colonies D/2C1866 l'inscription de Juan Dominguez dit Hercule, né le 19 mars 1761 à Cuba, Amérique espagnole, fils d'Antoine et de Jeanne. Enfin à Vincennes, on peut consulter série XQ<sup>11</sup>, armes et brevets d'honneur. État des militaires de la Garde Impériale.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*



Le lieutenant Hercule en tenue de campagne – 1797 <sup>93</sup>

---

<sup>93</sup> SHD Vincennes, 4°/9526. Commandant Bucquoy, *Les uniformes du premier Empire* (remarquable ouvrage).

# Généalogie et Histoire de la Caraïbe

## Annexe I

Auteur Pierre Boule (cf. p. 33)

### DÉPORTÉS DES ANTILLES DÉCÉDÉS EN CORSE, 1802-1816

Date décès <sup>2</sup> ligne, vue	Nom de famille	Prénom	Couleur <sup>1</sup> Âge <sup>3</sup>	À	Décédé à	Détail <sup>4</sup>	Anc. Occupation	En Corse <sup>5</sup>	Réf. en	
1802-11-05		Dominique dit Joseph	C		Les Mornes, St-Domingue	Ajaccio	En rade	Cultivateur	Détenu aux fers	2A, 6M14/61, v. 16
1802-11-20		Jean-Baptiste	C	30	Les Mornes, St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Détenu aux fers	2A, 6M14/61, v. 20
1802-12-28	GIDRAS	Jean-Louis Acadel	C	26		Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6M14/61, v. 28
1803-01-04	RICARD	Antoine	C	30	Porto-Prince, St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6M14/61, v. 32
1803-01-13	DEMAHO <sup>6</sup>	Joachim	C	30	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 34
1803-01-14	DESBOIS	Lafortune	C	26	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 34
1803-01-15		Thélémaque	C	24	Les Bornes, St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6M14/61, v. 36
1803-01-16	MARÉCHAU	Ignace	C	80	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 36
1803-01-22	FERANT	Louis Joseph	C	27	Afrique	Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6M14/61, v. 40
1803-01-24	MARTIN	Pierre	C	40	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 41
1803-01-30		Vincent	C	22	Amérique	Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6M14/61, v. 42
1803-01-31	LAGRENADE	Marcel	C	36	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 43
1803-02-03	DEPAIRE	Auguste	C	32	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 46
1803-02-04	PÊCHEUR	Colas	C	31	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 47
1803-02-08	CHARPENTIER	Jude	C	25	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 47
1803-02-10	FOUGAS	Auguste	C	36	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 49
1803-02-14	BEMAHO	Augustin	C	22	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 49
1803-02-16	TRUGOT	Jean	C	30	Porto-Prince, St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6M14/61, v. 51
1803-02-16	MONSANT	Ignace	C	25	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 51
1803-02-20	MORIN	Pierre	C	25	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 54
1803-02-20	TIBOU	Homet	C	28	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 54
1803-02-22	MONPLAISIR	Pierre	C	30	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 54
1803-02-23	THOMAS	Baptiste	C	26	Guà en Amérique (?)	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 55
1803-02-23	LOZIER	Jean-Baptiste	C	29	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 56
1803-02-25	DOMINIQUE	Joseph	C	30	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 56
1803-02-25		Lafortune	C	30	Jacquemel, St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6M14/61, v. 57
1803-03-02		Moyse	C	22	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 58
1803-03-03	BASTERRE	Barthélemi	C	30	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 58
1803-03-04	BASTERRE	Edouard	C	25	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 59
1803-03-05		Luc	C	30	Caye Molet en Amérique	Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6M14/61, v. 59
1803-03-08	PARENT	César	C	28	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 61
1803-03-11	MENTOR	Charles	C	25	Cabester, Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 63
1803-03-14	DUMANOIR	Charlotte	C	30	Guadeloupe	Ajaccio	v.		Épouse de Jean-Pierre Dumanoir <sup>7</sup>	2A, 6M14/61, v. 64
1803-03-14	BELLEVUE	Jean-Baptiste	C	40	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 64
1803-03-14	CONGO	Joseph Émile	C	24	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 64
1803-03-26		Tam	C	21	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 69
1803-03-27		Vendredi	C	25	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 69
1803-03-27	DELAPOINTE	Adonis	C	28	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 70
1803-03-28	ROSETTE	Jean	C	60	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 70
1803-03-28	LINDOR	Jean	C	45	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6M14/61, v. 71

<sup>1</sup> N = Noir ou « Nègre » ; C = Homme ou femme de couleur ; M = Mulâtre.

<sup>2</sup> Et non pas celle de l'acte, écrit quelque fois le lendemain ou le surlendemain, et de toute manière selon le calendrier républicain jusqu'en 1806.

<sup>3</sup> Le fait que les âges se terminent souvent par un zéro ou un par un cinq suggère fortement qu'il s'agit d'estimations.

<sup>4</sup> h.c. = Hôpital civil ; h.m. = Hôpital militaire ; v = En ville. L'hôpital militaire d'Ajaccio est un véritable mouiroir au cours de l'année XI républicaine (1803-1804). Sur les 636 décès constatés dans l'état civil de la ville, 124, soit presque 18 %, sont rapportés par les autorités de cet établissement : 67 déportés de couleur (10,5 %) et 57 (7,4 %) issus des régiments réguliers formant la garnison de la place.

<sup>5</sup> 1<sup>re</sup> & 2<sup>e</sup> compagnies des hommes de couleur = Affectés aux travaux des routes ou des arsenaux ; t.r. = Affecté aux travaux des routes.

<sup>6</sup> Le nom peut avoir été mal orthographié. Voir plus loin deux autres Guadeloupéens nommés BEMAHO, peut-être des frères de celui-ci.

<sup>7</sup> Ce dernier n'apparaît dans aucun des recensements de déportés en Corse, mais fait sans doute partie de ce groupe, d'autant plus que la déclaration du décès est faite par le « directeur des nègres déportés », assisté d'un « garde chiourme ».

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

1803-04-12		Casimir	C	40	Dondon, St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 77
1803-04-12		Jean-Pierre	C	26	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Forçat	2A, 6MI4/61, v. 78
1803-05-03		André	C	24	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 84
1803-05-05	MARCEL	Nicolas	C	35	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 84
1803-05-09		Jean-Baptiste	C	28	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 85
1803-05-12		Jean-Claude	C	27	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 86
1803-05-14	BALAM	Ismaël	C	31	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 87
1803-05-16	POMPÉ	Joseph	C	21	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 87
1803-05-19	DESNOYAUX	Jean Simon	C	33	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 89
1803-05-19	BEHAMO	Jean-Pierre	C	23	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 89
1803-05-21		Ominis	C	24	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 89
1803-05-25		Mathurin	N <sup>8</sup>	30	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 95
1803-05-25	BOSELA	François	N	27	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/61, v. 95
1803-05-26		Jérôme	N	40	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 95
1803-05-26		Désiré	N	25	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 95
1803-05-27		Jean-Baptiste	N	22	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 96
1803-06-03		Nazère	N	31	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 99
1803-06-16		Jean-Louis	N	30	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 107
1803-06-27	CARASSAN	Michel	N	30	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 114
1803-07-01	FÉLUS	Jean	N	20	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 117
1803-07-09	BOIPOT	Sylvain	N	40	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 121
1803-08-09	BEAUPAIN	Jean	N	23	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 136
1803-08-14	GASPARD	Pierre	N	25	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 139
1803-08-14	TAILLANDIER	Henry	N	38	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 139
1803-08-29		Jean-Jacques	N	40	Port-au-Prince	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/61, v. 147
1803-08-31	BASIN	Louis	N	60	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 149
1803-09-04	MARIN	Pierre	N	25	Port Pay	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/61, v. 151
1803-09-14	JOSEPH	Jean	N	50	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/61, v. 157
1803-09-23	PERON	Sylvain	N	22	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 2
1803-10-20		Cauga	N	30	Dandon	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/64, v. 12
1803-12-05	LA ROCHE	Nicolas	N	34	Le Cap français	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 27
1803-12-18		Saint-Louis	N	28	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 32
1804-01-17		Cloux	N	60	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 40
1804-01-28		Gratia	N	40	Le Cap français, St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 42
1804-02-20		Pauli	N	25	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 46
1804-04-15	JANETTE	Lindor	N	29	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 61
1804-04-17	TURRIE	Lubin	N	27	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 61
1804-05-13		Balthazard	N	27	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 66
1804-06-07	LAURENT	Etienne	C	30	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 68
1804-07-02	SAINT-DOMINGUE	Jean-Pierre	N	22	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 74
1804-07-28	AMBROISE	Joseph	N	29	Lavane d'Espagne [Cuba]	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/64, v. 80
1804-08-05	AUBERT	Lubin	N	26	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/64, v. 83
1804-08-08	DÉPASSÉ	Félix	C	49	Né au Cap	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/64, v. 84
1804-08-12	ZAMOR	Germain	C	35	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/64, v. 86
1804-08-31		Hipolite	C	60	St-Domingue	Ajaccio	h.m.			2A, 6MI4/64, v. 91
1804-10-27	JACOBIE	Paul	C	35	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/67, v. 11
1805-01-01	SIMON	Jean	C	~30	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté, 1 <sup>re</sup> Cie	2A, 6MI4/67, v. 22
1805-01-14		Jean-Baptiste	C	25	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/67, v. 24
1805-02-17	BERNE	Pierre	C	48	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté, 2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/67, v. 30
1805-02-28	DÉLIVRIE	Jean François	C	29	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté, 1 <sup>re</sup> Cie	2A, 6MI4/67, v. 33
1805-06-08		Polidor	C		Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté, 2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/67, v. 51
1805-07-31	CUPIDON	Joseph	N	26	Callafond	Ajaccio	h.m.		Détenu	2A, 6MI4/67, v. 57
1805-12-05	MODESTE	Jean-Baptiste	N	50	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté, 1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/70, v. 14
1805-12-10		Samson	C	32	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté, 2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/70, v. 15
1806-05-04	PERODIN	Daniel	C	26	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté, 2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/70, v. 31
1806-06-17	LAPOINTE	Valentin	C	32	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté, 2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/70, v. 37
1806-07-09	POMPÉ	Louis	C	52	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/70, v. 39

<sup>8</sup> Les décès de l'an XI sont enregistrés dans deux registres sous la même cote (AD Corse du Sud, 6 MI 4/61). Le premier indique tous les déportés comme hommes de couleur, le second comme Noirs ou « nègre[s] ». La distinction ne reflète donc pas une différence entre personnes noires et métissées. Ceci semble être aussi le cas pour le registre de l'an XII (ibid., 6 MI 4/64). De même, les termes « Noir » et « nègre » sont utilisés indistinctement, quelques fois par le même officier d'état civil, sans qu'on puisse véritablement distinguer une différence de signification entre les deux termes.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

1806-08-03	TAYAÇON	Joseph	N	27 (38) <sup>9</sup>	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté 1 <sup>re</sup> Cie	2A, 6MI4/70, v. 40
1806-08-28		Mathias	N	27	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.			2A, 6MI4/70, v. 45
1806-12-02	PIÉNE	Jean	N	26	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/70, v. 57
1806-12-07	MILLS	Jean-Baptiste	N	57	Le Cap français St-Domingue	Bastia	v.	Convention -nel	Pensionné	2B, 2E38, v. 61
1807-02-04		Appollon	C	29	St-Domingue	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/73, v. 7
1807-05-11	GRISEL	Jean-Baptiste	C	28	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.	Soldat	Déporté, 2 <sup>e</sup> Cie, t.r	2A, 6MI4/73, v. 12
1807-03-20	TOINISSE	Pierre	C	24	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.	Cultivateur	Estrophié, t.r.	2A, 6MI4/73, v. 14
1807-04-14	LOCCO	André	N	42	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.	Pêcheur	Serg., 2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/73, v. 19
1807-04-24	PERIAQUE	Ignace	C	28	St-Domingue	Ajaccio	h.m.	Boulangier	2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/73, v. 21
1807-05-08	MODESTE	André	C	50	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.		Déporté	2A, 6MI4/73, v. 24
1807-09-05	BIDEAUX	Maurice	C	27	Guadeloupe	Ajaccio	h.m.	Grenadier	Déporté, 2 <sup>e</sup> Cie, Domestique	2A, 6MI4/73, v. 43
1807-11-28	BERTRAND	Louis	N	54	St-Domingue	Ajaccio	h.m.	Soldat	Bagnard, puis domestique	2A, 6MI4/73, v. 62
1808-04-26		Alexis	C	23	Port-au-Prince	Ajaccio	h.m.		Royal Africain	2A, 6MI4/76, v. 8
1813-05-05	DUPONT	Abraham	M	45	Le Cap français	Ajaccio	h.m.	Chef bat.	Déporté & Pen- sionné, capit. de la 2 <sup>e</sup> Cie	2A, 6MI4/91, v. 21
1814-06-22	ROUANEZ <sup>10</sup>	Etienne	C	44	Le Cap français	Bastia	v.	Chef bat.	m <sup>e</sup> tailleur	2B, 2E62, v. 7
1816-10-19	BORRO <sup>11</sup>	Jean	C	35		Ajaccio	h.c.			2A, 6MI4/100, v. 32

<sup>9</sup> Écart exceptionnel entre l'âge au décès et celui donné dans l'état des nègres déportés au Liamone, de févr. 1805 (AN Pierrefitte, F/15/3948).

<sup>10</sup> Marié à Bastia, le 7 sept. 1812 (AD Hte-Corse en ligne, 2 E 55, vues 29-30).

<sup>11</sup> Mentionné par F. Arzalier comme le dernier homme de couleur décédé en Corse, mais le nom de sa mère, Marie Agimelli, suggère fortement qu'il s'agit d'un natif de la Corse et non d'un déporté. On notera qu'il décède à l'hôpital civil d'Ajaccio, et non pas à l'hôpital militaire.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Annexe II

Veuve Damingue au Ministre de la Marine et des Colonies  
[Pierre-Barthélémy Portal d'Albarèdes]  
Paris, 5 juillet 1821

A Son Excellence  
Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat au Département  
de la Marine et des Colonies.

M. Labelle  
Reminiscence demande  
Monsieur  
Le nouveau rapport  
au sujet, dont j'ai  
indiqué l'objet, le 6 juillet 1821

Madame Du Chef d'Escadron Damingue (née  
Joseph), Chevalier de l'Ordre Militaire de St Louis, en récompense  
d'une mission importante dont il fut chargé en 1816, au  
Delà Des mers, malgré la mauvaise santé dont il jouissait  
alors, n'ayant consulté que son zèle pour le bien Des Rois,  
et De l'Etat, il sacrifia son repos qui lui était si précieux,  
pour se livrer entièrement à tous ses devoirs.

C'est après de telles fatigues et dépensement, que  
son mal s'est aggravé, et l'a plongé dans la tombe.  
Ses deux enfants sans moyens d'existence, avec quatre enfants  
et sa mère âgée de 75 ans, est réduite à demander Des  
Secours pour vivre, elle s'efforce souvent les privations Des  
choses de première nécessité. n'est-il pas au Dessous De  
Gouvernement français De l'aider une malheureuse famille De  
Des plus fidèles sujets comblés sous le poids respectable De la veuve De  
Son Excellence M<sup>re</sup> Le Marquis De Lauriston, n'a pu en retirer  
sa surprise, en reconnaissant justement que Le Ministère De  
la Marine doit une pension à moi, et à ma famille, digne  
De rang et Des services De mon mari.

Vous espérez que votre Excellence Daignera jeter un  
regard De bonté sur ma position et qu'elle voudra bien me  
faire une pension qui puisse me faire exister.

Les noms, ceux De sa famille sont adressés chaque  
jour au Ciel, pour la conservation De Votre Excellence.

De ce avec une profonde respectueuse  
Monsieur  
De Votre Excellence  
Votre humble et très obéissant  
Serviteur  
J<sup>e</sup> Damingue

Paris le 5 juillet 1821

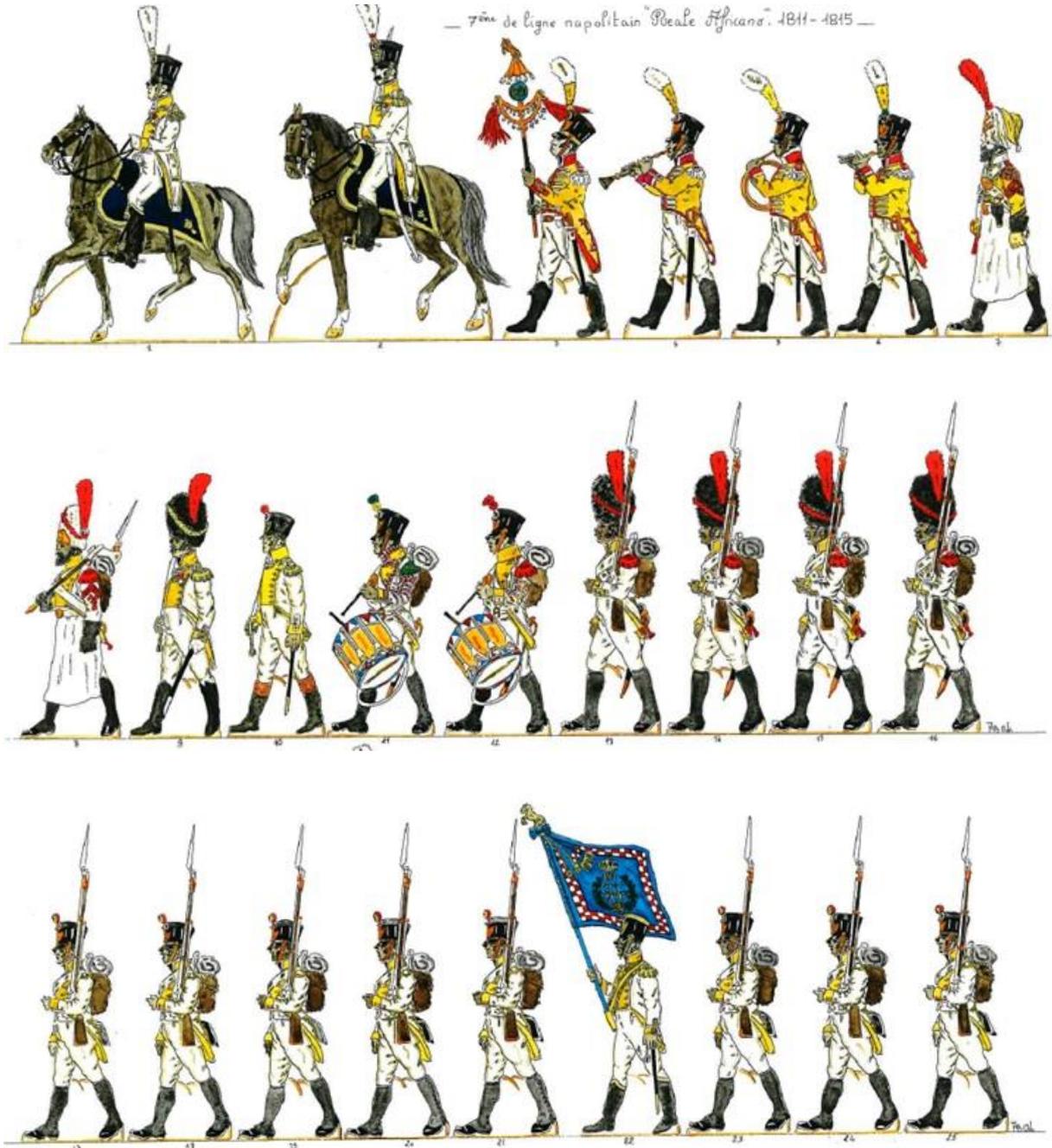
rue De Cherche Mieu 96 40.

accordé 100 fr  
par mois  
Compri le 18 1821  
27 juillet  
E

# Généalogie et Histoire de la Caraïbe

## Annexe III

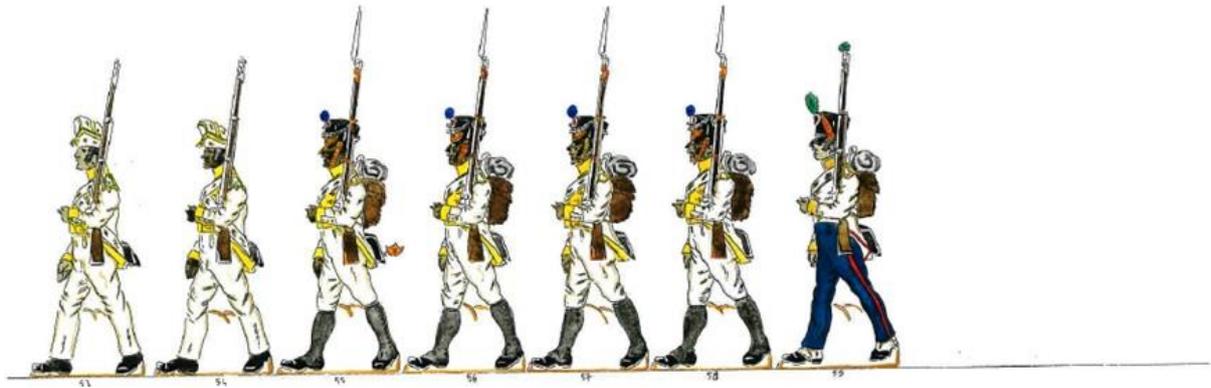
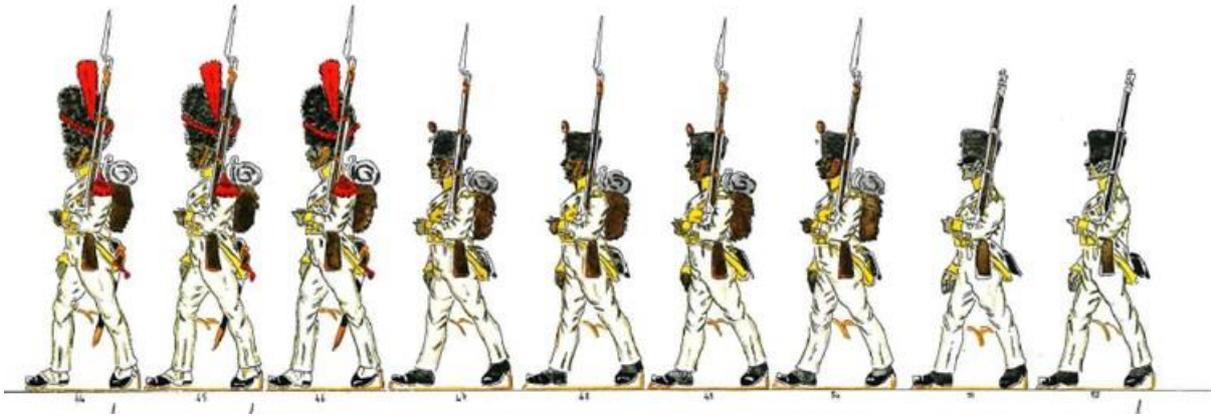
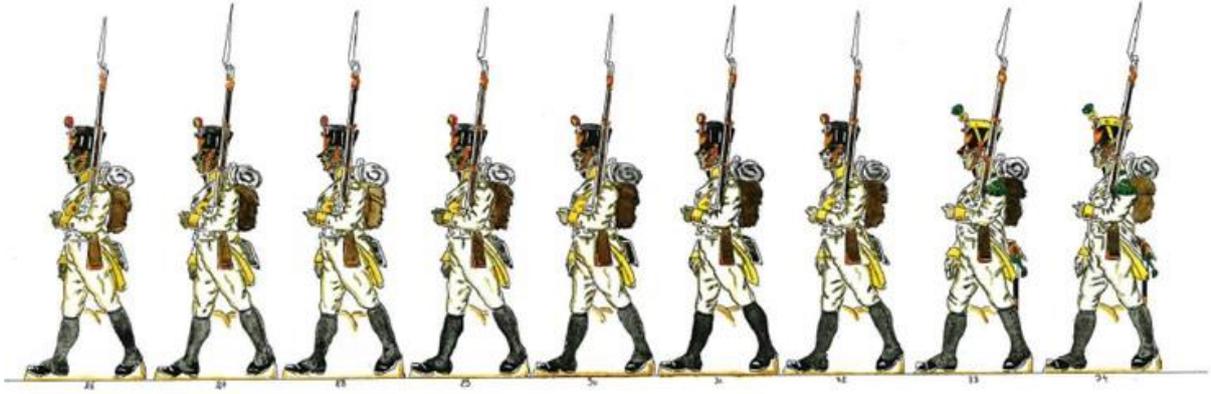
### 7<sup>ème</sup> de ligne – Reale Africano 1811-1815 <sup>94</sup>



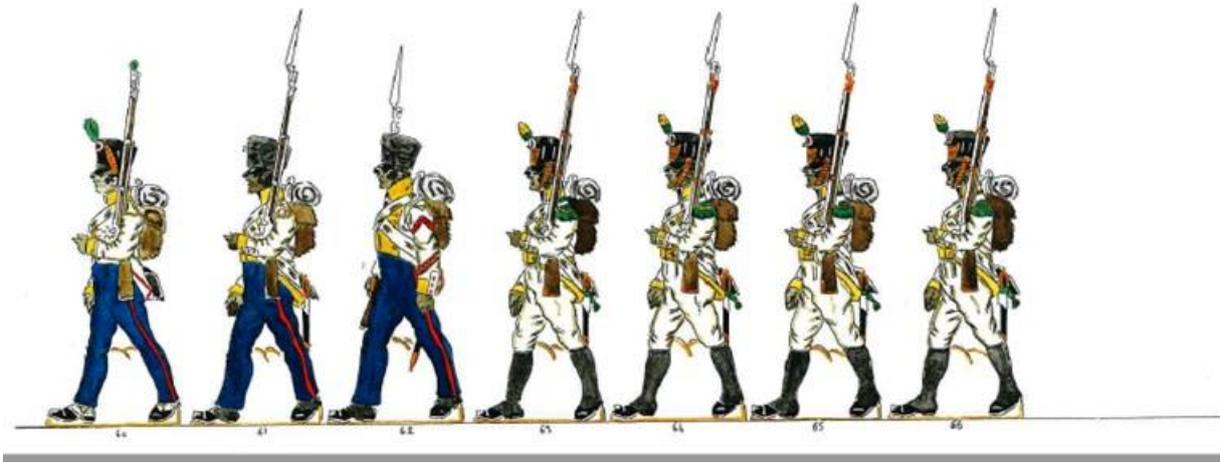
Le drapeau ci-dessus aurait été pris par les Russes lors de la bataille de Dantzig.

<sup>94</sup> Planches reproduites avec l'aimable autorisation de Frédéric Berlaud, *Les Soldats de la Grande Armée*, 2010.

*Généalogie et Histoire de la Caraïbe*



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*



[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)